

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 2022

MAPA-MAB SGAM

Table des matières

SYNTHÈSE.....	6
Partie A - Activités et résultats.....	13
A.1 Activités.....	13
MAPA.....	13
A.1.1 Présentation générale.....	13
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	14
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	14
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	14
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	15
MAPA-MAB VIE.....	16
A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE.....	16
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE.....	16
MAPA-MAB SGAM.....	17
A.1.1"" Présentation générale de MAPA-MAB SGAM.....	17
A.1.2"" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM.....	18
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	19
MAPA.....	19
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	20
MAPA-MAB VIE.....	21
MAPA-MAB SGAM.....	22
A.3 Évolution des produits financiers.....	23
Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.....	24
A.4 Autres produits et dépenses.....	24
A.5 Autres informations.....	24
Partie B - Système de gouvernance.....	25
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	25
MAPA.....	25
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	25
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	25
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	27
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	28
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	29
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	29
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	30
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	30
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	32
MAPA-MAB VIE.....	32
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE.....	32
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE.....	32
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE.....	33
B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE.....	34
MAPA-MAB SGAM.....	34
B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.....	34
B.1.2"" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM.....	35
B.1.3"" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM.....	36
B.1.4"" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM.....	36
B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM.....	37
B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II.....	37

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité.....	39
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM.....	40
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	40
B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	41
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs.....	42
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	42
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	42
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	44
B.3.7 Évaluations de crédit.....	45
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM.....	46
B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.....	46
B.3.10 Autres informations.....	46
B.4 Système de contrôle interne.....	47
B.4.1 Description du système de contrôle interne.....	47
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	47
B.5 Fonction audit interne.....	48
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	48
B.5.2 Description des audits internes.....	48
B.5.3 Plan d'audit.....	48
B.6 Fonction actuarielle.....	49
B.7 Sous-traitance.....	49
B.8 Autres informations.....	50
Partie C – Profil de risques.....	51
C.1 Risque de souscription.....	51
C.1 Risque de souscription.....	51
C.2 Risque de marché.....	51
C.3 Risque de crédit.....	52
C.4 Risque de liquidité.....	52
C.5 Risque opérationnel.....	52
C.6 Autres risques importants.....	53
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif.....	53
C.6.2 Risque de défaut.....	53
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	54
C.6.4 Risque de contagion.....	54
C.6.5 Risque de défaut des obligations.....	54
C.6.6 Risques stratégiques.....	54
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	55
C.6.8 Risque de concurrence.....	55
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	55
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	56
C.7.1 Exposition au Risque.....	56
C.7.2 Concentration des risques.....	58
C.7.3 Atténuation des risques.....	59
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance.....	59
C.7.5 Autre information importante.....	64
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	65
D.1 Actifs.....	65
D.1.1 Placements.....	65
D.1.2 Autres actifs.....	66
D.2 Provisions techniques.....	67
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations.....	68
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II..	72
D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques	73
D.3 Autres passifs.....	73

D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	75
D.5 Autres informations.....	75
Partie E – Gestion du capital.....	76
E.1 Fonds propres.....	76
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II.....	76
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	78
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	78
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR).....	78
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR.....	79
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	80
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	81
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	81
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	81
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	82
E.6 Autres informations.....	82
Partie F - Glossaire.....	83
Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels.....	84

SYNTHÈSE

◆ MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2022 ont été les suivants :

- une forte augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement 2021 et à une augmentation tarifaire importante. La reprise de l'inflation a malheureusement atténué l'impact de cette dernière sur la marge ;
- une sinistralité très importante avec des événements climatiques nombreux tels que des épisodes de grêle, des tempêtes et de la sécheresse ;
- une prise en charge de cette sinistralité par la réassurance, permettant de contenir la marge technique négative à un niveau acceptable.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31 décembre 2022 s'élève à -4 224 K€ K€ contre -8 350 K€ au 31 décembre 2021.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2022.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de cinq :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque de non conformité RGPD ;
- le risque d'insuffisance de marge technique ;
- le risque de développement du courtage.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		243 715	171 799	Passif (hors fonds propres)
314 264	256 507	70 549	84 708	Fonds propres de base
		314 264	256 507	Total passif

• À l'actif :

- x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +1 M€ dans les états prudentiels, se constate sur les titres de participation et l'immobilier. Les placements sur les marchés financiers sont, quant à eux, en moins-values latentes.

- x Sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentiels de ces actifs sont inférieures de 66 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :

- x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2021 et 2022, passant de 157% à 139%. Cela s'explique par le résultat négatif de la MAPA causé par une sinistralité exceptionnelle climatique comme évoquée ci-dessus. A cela s'ajoute une augmentation forte des coûts moyens sur les réparations Automobile en raison de la période inflationniste, qui devrait s'étendre encore en 2023, éléments également pris en compte dans nos provisions. Enfin, la MAPA a fait face en 2022 à de nombreux incendies, dont un incendie particulièrement grave. A noter que le programme de réassurance de la MAPA a pleinement joué son rôle sur cet exercice.

Le Capital de Solvabilité Requis est quant à lui plutôt stable avec la conjugaison de la diminution de nos risques de Marché, due à la baisse en valeur des placements, et l'augmentation de nos risques de souscription, consécutive à celle des primes pour 2023.

Ainsi, le ratio de solvabilité diminue principalement en raison d'un résultat 2022 déficitaire engendré par une année sur-sinistrée et donc la diminution des fonds propres prudentiels.

◆ Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2022 sont deux sinistres particulièrement élevés dont l'un grève le résultat technique de la catégorie « Dommages corporels contrats individuels », l'autre étant réassuré à 91%.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2022 s'élève ainsi à 84 K€ contre 364 K€ au 31 décembre 2021.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2022.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa cinquième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de 2 :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de non conformité RGPD.

Pour chacun de ces risques, un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à **des fins de solvabilité** a permis de dégager au 31 décembre 2022 un excédent de 47 338 K€, contre 48 097 K€ au 31 décembre 2021 :

- l'actif du bilan s'élève à 78 899 K€ ;
- le passif du bilan, s'élève à 31 561 K€.

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		32 436	31 561	Passif (hors fonds propres)
63 781	78 899	31 345	47 338	Fonds propres de base
		63 781	78 899	Total passif

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est important. La plus-value latente représente 17,6 M€ pour cette seule classe d'actif ;

- au passif :

- en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans

les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Avec des fonds propres couvrant 1 183% du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 404% au 31 décembre 2022.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont diminué de 2% par rapport à la clôture 2021.

◆ MAPA-MAB VIE

Sur l'**activité et les résultats**, le fait marquant de l'exercice 2022 est qu'il a été décidé de modifier la politique de placement de MAPA-MAB VIE en transférant au deuxième semestre 2022 les placements de MAPA-MAB VIE à la MAPA contre rémunération.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB VIE en 2022 s'élève ainsi à 252 K€.

Le **système de gouvernance** de MAPA-MAB VIE satisfait aux obligations du régime Solvabilité II. La nomination d'un Directeur Général Délégué et de quatre responsables de Fonction Clé que sont, l'Audit Interne, la Conformité, la Gestion des Risques et l'Actuariat avec des exigences en matière de compétences et d'honorabilité répond à la réglementation.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques est intégré à celui de la MAPA qui se consolide au fil des exercices.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants (en K€) :

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- à l'actif : les immobilisations incorporelles sont valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
- au passif :
 - x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs ;
 - x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

La société MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à ses activités. En effet, le taux de couverture du Minimum de Capital Requis (MRC) est de 147%, et le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) est de 501%.

◆ MAPA-MAB SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2022 ont été les suivants :

- une forte augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement 2021 et à une augmentation tarifaire importante. La reprise de l'inflation a malheureusement atténué l'impact de cette dernière sur la marge ;
- une sinistralité très importante avec des événements climatiques nombreux tels que des épisodes de grêle, des tempêtes et de la sécheresse ;
- une prise en charge de cette sinistralité par la réassurance, permettant de contenir la marge technique négative à un niveau acceptable.

Le résultat net comptable de MAPA-MAB SGAM au 31 décembre 2022 s'élève à - 4 195 K€ contre -7 421 K€ au 31 décembre 2021.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-MAB SGAM en 2022.

Le **profil de risques** de MAPA-MAB SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA. Les risques majeurs identifiés pour MAPA-MAB SGAM sont au nombre de cinq :

- le risque informatique lié à la sécurité ;
- le risque de recul ou de stagnation du développement commercial ;
- le risque sur une insuffisance de marge technique ;
- le risque de développement du courtage ;
- le risque de non conformité RGPD.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		262 273	184 018	Passif (hors fonds propres)
362 709	314 751	100 436	130 733	Fonds propres de base
		362 709	314 751	Total passif

- À l'actif :
 - x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a, alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de valorisation, soit +17 M€ dans les états prudentiels, se constate sur les titres de participation et l'immobilier. Les placements sur les marchés financiers sont, quant à eux, en moins-values latentes.

- x Sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
 - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
 - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
 - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentiels de ces actifs sont inférieures de 69 M€ à celles des états financiers ;

- Au passif :

- x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
 - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
 - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
 - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR a diminué entre 2021 et 2022, passant de 200% à 183%. Cela s'explique par le résultat négatif de MAPA-MAB SGAM causé par une sinistralité exceptionnelle climatique comme évoquée ci-dessus. A cela s'ajoute une augmentation forte des coûts moyens sur les réparations Automobile en raison de la période inflationniste, qui devrait s'étendre encore en 2023, éléments également pris en compte dans nos provisions. Enfin, MAPA-MAB SGAM a fait face en 2022 à de nombreux incendies, dont un incendie particulièrement grave. A noter que le programme de réassurance de MAPA-MAB SGAM a pleinement joué son rôle sur cet exercice. Enfin, précisons que MAPA-MAB SGAM a changé en partie la méthode d'évaluation des IBNR, afin d'ajouter aux comptes comptables la prudence qui permet de ne pas dégager de malis par année de survenance, plutôt que de ne pas dégager de malis sur le long terme toutes années de survenance confondues. Ce niveau de prudence supplémentaire vient accentuer l'écart S1-S2 sur les provisions, aussi bien au passif qu'à l'actif.

Le Capital de Solvabilité Requis est quant à lui plutôt stable avec la conjugaison de la diminution de nos risques de Marché, due à la baisse en valeur des placements, et l'augmentation de nos risques de souscription, consécutive à celle des primes pour 2023.

Ainsi, le ratio de solvabilité diminue principalement en raison d'un résultat 2022 déficitaire engendré par une année sur-sinistrée et donc la diminution des fonds propres prudentiels.

Partie A - Activités et résultats

A.1 Activités

MAPA

A.1.1 Présentation générale

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

La mutuelle dispose de 80 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 346 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe 270 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de cinq Directions pour l'exercice 2022 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs indemnisation salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 196 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de taille modeste. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 71 millions d'euros de fonds propres fin 2022.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et

bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT dont les adresses sont respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA

Les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants :

- une augmentation du chiffre d'affaires de près de 9% grâce au développement 2021 et à une augmentation tarifaire importante. La reprise de l'inflation a malheureusement atténué l'impact de cette dernière sur la marge ;
- une sinistralité très importante avec des événements climatiques nombreux tels que des épisodes de grêle, des tempêtes et de la sécheresse ;
- une prise en charge de cette sinistralité par la réassurance, permettant de contenir la marge technique négative à un niveau acceptable.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, prévoyance, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

Les produits d'assurance « décès toutes causes » distribués par le réseau de conseillers commerciaux de la MAPA sont portés depuis le 1^{er} janvier 2020 par sa filiale, MAPA-MAB VIE, dont elle détient 49,99% du capital.

En 2022, le chiffre d'affaires est de 41 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,8 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie puis actent ce nouveau nom dans les statuts le 13 octobre 2020, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16^{ème} arrondissement. La

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs indemnisation, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16^{ème}.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale ;
- la Directrice Administrative ;
- le Service Assurance de personnes ;
- le Service Comptabilité, Courrier et Téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. Son siège social se situe 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, TUILLET AUDIT, membre français de GRANT THORNTON International, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine et AUDICO/STECO, 5 rue François Hennebique 17140 Lagord pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Parmi les faits caractéristiques de l'exercice, il est remarqué deux sinistres particulièrement élevés dont l'un grève le résultat technique de la catégorie « Dommages corporels contrats individuels », l'autre étant réassuré à 91%.

MAPA-MAB VIE

A.1.1" Présentation générale de MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE est une société anonyme d'assurance vie créée en juillet 2019. Elle a obtenu son agrément auprès de l'ACPR le 22 novembre 2019 sur la branche 20 Vie-Décès pour commercialiser des garanties suivantes :

- la garantie capital décès toutes causes, qui, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) ouvre droit au versement d'un capital ;
- la garantie Rente de conjoint en cas de décès toutes causes ;
- la garantie Rente d'enfants en cas de décès toutes causes.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,99% et de la MAPA à 50,01%, elle délègue à cette dernière l'ensemble de son activité, de la distribution de ses contrats à la gestion administrative et financière de son activité, y compris les obligations liées à la Directive européenne solvabilité II.

En 2021, MAPA-RCBF VIE décide de changer de dénomination commerciale pour s'appeler MAPA-MAB VIE puis acte ce nouveau nom dans les statuts le 12 juillet 2021, sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

En 2022, le chiffre d'affaires est de 2,6 millions d'euros, le résultat se monte à + 0,3 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 6 millions d'euros.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance. L'ACPR est située 4 place de Budapest dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

MAPA-MAB VIE missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT situés respectivement au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB VIE

Courant 2022, il a été décidé de modifier la politique de placement de MAPA-MAB VIE en transférant les placements de MAPA-MAB VIE à la MAPA contre rémunération. Une convention de prêt à des conditions normales a été établie entre les deux entités.

En dehors de ci-dessus, il n'y a pas d'autre fait marquant, les résultats sont conformes aux prévisions.

MAPA-MAB SGAM

A.1.1^{'''} Présentation générale de MAPA-MAB SGAM

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

En 2020, « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française » ont changé de dénomination sociale pour « Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie » et MAPA-RCBF SGAM est renommée MAPA-MAB SGAM ; ces deux changements ayant été approuvés lors des assemblées générales réunies sous la forme extraordinaire de ces deux entités.

Filiale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à 49,999% et de la MAPA à 50,001%, MAPA-MAB VIE est une société anonyme qui rentre dans le champ de la combinaison.

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de «SGAM» ou «groupe» concerne l'entité MAPA-MAB SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles et la société anonyme soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les trois membres du groupe.

Avec 223 millions d'euros de primes, MAPA-MAB SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles et d'une société anonyme, son profil de risque est simple. Elle dispose de 100 millions d'euros de fonds propres fin 2022.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR, société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'ACPR veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

MAPA-MAB SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement situés au 5 rue François Hennebique 17140 Lagord et au 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et s'assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2021 sont approuvés sans réserve.

A.1.2''' Faits marquants et activités de la période de MAPA-MAB SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2022 sont les suivants :

- une augmentation du chiffre d'affaires de 8% grâce au développement 2021 et à une augmentation tarifaire importante. La reprise de l'inflation a malheureusement atténué l'impact de cette dernière sur la marge ;
- une sinistralité très importante avec des événements climatiques nombreux tels que des épisodes de grêle, des tempêtes et de la sécheresse ;
- une prise en charge de cette sinistralité par la réassurance, permettant de contenir la marge technique négative à un niveau acceptable.

A.2 Évolution du résultat de souscription

MAPA

MAPA (en milliers d'euros)	2022	2021	Var. 2022/2021
Cotisations acquises (yc acceptations)	196 110	180 252	9%
Solde technique	-10 726	-15 281	-30%
Ratio combiné	105%	108%	-3%

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2022		Solde technique 2021
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2022	
Automobile - Responsabilité civile	20 536	2 305	-11 920
Automobile - Autres garanties	30 863	-8 847	-2 690
Assurance maritime, aérienne et transport	104	8	27
Incendie et dommages aux biens	77 204	-5 766	1 652
Assistance	2 930	-1 729	-1 281
Santé	64 473	3 303	-1 069
Total	196 110	-10 726	-15 281

Les variations du solde technique entre l'exercice 2021 et 2022 s'expliquent par : trois augmentations, celles des cotisations, de la sinistralité et du résultat de la réassurance.

La progression des cotisations 2022 est le résultat du développement positif 2021 et de l'augmentation tarifaire décidée en 2021 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2022 de la branche automobile en dommage est extrêmement élevée principalement en raison de l'augmentation du coût des réparations et des chute sde grêles. En RC, l'année 2022 a été moins sinistrée que celle 2021.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique en hausse en 2022. Cette amélioration s'explique par trois phénomènes que sont :

- l'amélioration du S/C sur la garantie Prévoyance Longue ;
- les augmentations tarifaires ;
- la réassurance qui a couvert la sinistralité subie sur la Garantie des Accidents de la Vie en 2022.

La branche dommage aux biens est en perte en 2022, notamment chez les particuliers, victimes plus que les commerçants des intempéries orages et grêles supportées en 2022.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	2022	2021	Var. 2022/2021
Cotisations acquises (yc acceptations)	41 128	38 969	6%
Solde technique	-1 591	-1 128	41%
Ratio combiné	104%	103%	1%

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	Résultat 2022		Solde technique 2021
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2022	
Responsabilité civile	1 522	483	684
Protection juridique	1 537	-192	69
Santé	38 069	-1 882	-1 881
Total	0	-1 591	-1 128

Le résultat technique s'est dégradé, ce qui s'explique d'une part, sur la garantie responsabilité civile qui a connu un sinistre important net de réassurance en 2022 et d'autre part, sur la garantie protection juridique en raison de la dégradation des résultats sur les antérieurs et de l'augmentation de ce fait de la provision pour tardifs.

MAPA-MAB VIE

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	2022	2021	Var. 2022/2021
Cotisations acquises (yc acceptations)	2 577	2 411	6,9%
Solde technique	213	420	-49,3%
Ratio combiné	91,7%	82,6%	11,1%

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	Résultat 2022		Solde technique 2021
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2022	
Santé	2 577	213	420
Total	2 577	213	420

La dégradation du ratio combiné qui passe de 82,6% à 91,7% s'explique par deux phénomènes :

- une dégradation du S/C de 3 points consécutive à une augmentation de la charge de sinistres en 2022 par rapport à 2021.
- une augmentation des frais généraux par le retour de l'application de la convention entre la MAPA et MAPA-MAB VIE.

Le solde technique passe ainsi de 420 K€ à 213 K€.

MAPA-MAB SGAM

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	2022	2021	Var. 2022/2021
Cotisations acquises (yc acceptations)	223 358	206 145	8,4%
Solde technique	-12 120	-15 859	23,6%
Ratio combiné	105,4%	108%	2%

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	Résultat 2022		Solde technique 2021
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2022	
Automobile - Responsabilité civile	20 536	2 164	-12 019
Automobile - Autres garanties	30 863	-9 058	-2 840
Assurance maritime, aérienne et transport	104	7	114
Incendie et dommages aux biens	77 204	-6 296	1 298
Responsabilité civile générale	1 522	859	1 038
Protection juridique	1 537	187	421
Assistance	2 930	-1 749	-1 295
Santé	88 662	1 768	-2 576
Total	223 358	-12 118	-15 859

Les variations du solde technique entre l'exercice 2021 et 2022 s'expliquent par : trois augmentations, celles des cotisations, de la sinistralité et du résultat de la réassurance.

La progression des cotisations 2022 est le résultat du développement positif 2021 et de la forte augmentation tarifaire décidée en 2021 afin de retrouver de la marge technique.

La sinistralité de l'exercice de survenance 2022 de la branche automobile en dommage est extrêmement élevée principalement en raison de l'augmentation du coût des réparations et des chutes de grêles. En RC, l'année 2022 a été moins sinistrée que celle 2021.

La branche assurance de personnes enregistre un résultat technique en hausse. Cette amélioration s'explique par trois phénomènes que sont :

- l'amélioration du S/C sur la garantie Prévoyance Longue ;
- les augmentations tarifaires ;
- la réassurance qui a couvert la sinistralité subie sur la Garantie des Accidents de la Vie en 2022.

La branche dommage aux biens est en perte en 2022, notamment chez les particuliers, victimes plus que les commerçants des intempéries orages et grêles supportées en 2022. Il en résulte un résultat technique de -6,3 M€ contre +1,3 M€ en 2021.

A.3 Évolution des produits financiers

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 874	366	2 240	2 103	220	2 323
Placements en actions	1 152	448	1 600	1 234	993	2 227
Placements obligataires, prêts	2 033	347	2 380	2 472	95	2 567
Placements monétaires	35	-1	34	24	-12	12
Intérêts courus	204	0	204	-404	0	-404
Total du revenu des placements	5 298	1 160	6 457	5 430	1 296	6 726

Il est constaté une faible baisse des produits financiers qui s'explique par :

- des rattrapages de revenus financiers non perçus en 2020 mais récupérés en 2021 ;
- peu d'opportunité de réaliser des plus-values dans le contexte de hausse des taux.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	570	0	570	563	0	563
Placements en actions	357	188	545	232	173	405
Placements obligataires, prêts	508	-1	507	517	64	581
Placements monétaires	23	-1	22	7	-3	4
Intérêts courus	45	0	45	-71	0	-71
Total du revenu des placements	1 503	186	1 688	1 248	234	1 482

L'augmentation des revenus nets courants s'explique essentiellement par la reprise d'une provision sur un produit structuré.

MAPA-MAB VIE (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	46	0	46	26	0	26
Placements monétaires	4	0	4	5	0	5
Intérêts courus	0	0	0	0	0	0
Total du revenu des placements	50	0	50	30	0	30

Peu de placements avaient été effectués en comparaison de la trésorerie disponible.

Afin de simplifier la clôture des comptes, il a été décidé de transférer les placements effectués par MAPA-MAB VIE à la MAPA.

Une convention de prêt a été signée entre les deux parties.

MAPA-MAB SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	2 438	366	2 804	2 669	220	2 889
Placements en actions	1 234	636	1 871	1 466	1 166	2 632
Placements obligataires, prêts	2 576	345	2 921	3 013	159	3 172
Placements monétaires	61	-2	59	36	-15	21
Intérêts courus	249	0	249	-475	0	-475
Total du revenu des placements	6 558	1 345	7 904	6 708	1 530	8 239

Il est constaté une faible baisse des produits financiers qui s'explique par :

- des rattrapages de revenus financiers non perçus en 2020 mais récupérés en 2021 ;
- peu d'opportunité de réaliser des plus-values dans le contexte de hausse des taux.

Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

A.4 Autres produits et dépenses

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, d'assureur emprunteur, de retraite et de crédit automobile non significatifs par rapport à son chiffre d'affaires.

A.5 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie B - Système de gouvernance

B.1 Exigences générales de gouvernance

MAPA

B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à titre ordinaire, et qui a eu lieu en juin 2022, le taux de participation était de 3,85 % (pour 110 465 sociétaires convoqués) contre 1,8 % à l'assemblée générale mixte de juin 2021 (pour 106 700 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et la durée du mandat est de trois ans. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles, nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général et les cinq membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2022, le conseil est composé

de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018, mis à jour en 2022.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil nomme chaque année en son sein un Président, un ou des Vice-présidents, et un Secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité d'entreprise et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par courriel . La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les « points à l'ordre du jour ».

Il est tenu au siège social un registre consignait les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA

La séparation des fonctions, politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les émissions de titres obligataires ou assimilés, l'octroi de garanties, cautions ou avals, la fixation des cotisations, l'achat ou la vente d'immeuble de rapport, à l'exception des parts et actions de société à prépondérance immobilière et des immeubles destinés à accueillir des agences, est soumis à l'autorisation du conseil d'administration. Le Directeur Général informe le Président du conseil d'administration des travaux d'ampleur significative à réaliser sur les immeubles du siège social qui décide le cas échéant de les soumettre au bureau ou au conseil d'Administration.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors des réunions de 2022, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2023, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2021, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, suivi le plan de redressement MRC, validé le plan commercial 2022, approuvé le rapport ORSA 2021 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En

outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets de renouvellement de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne ;
- de valider le plan d'audit ;
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8% des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné et ne peut dépasser 12 000 € par an.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président des indemnités compensatoires. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de dix membres et un administrateur élu par les salariés auxquels s'ajoutent sept administrateurs honoraires et le Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (CNBF) invités par le Président. Ces derniers participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la CNBF, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction clé Audit Interne. Les commissaires aux comptes sont invités lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux

réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière présente et commente les travaux de sa Direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la Directrice Administrative et, deux fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction- clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre. Il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité ; tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales. Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2022, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2023, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2021, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2023, approuvé le rapport ORSA 2021 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les frais de déplacement des administrateurs sont visés chaque année par l'assemblée générale : le montant ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB VIE

B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB VIE

La société MAPA-MAB VIE est une société anonyme, entreprise régie par le Code des Assurances. Elle est détenue exclusivement par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour trois ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatre membres. Le cas échéant, le **conseil d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs sont issus à parité des conseils d'administration des mutuelles du groupe MAPA-MAB.

Conformément à la législation, le **comité d'audit** de MAPA-MAB SGAM est compétent pour assurer le suivi des questions relatives à MAPA-MAB VIE. Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de MAPA-MAB VIE.

B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAPA-MAB VIE

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un Président, au moins un Vice-président, et un Secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs. Les Responsables

des fonctions- clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la Directive Solvabilité II 2009/138/CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités du groupe : la SGAM, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction- clé Gestion des Risques, du Directeur Assurance et Services, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la responsable de la fonction-clé Conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB VIE

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président. Le conseil d'administration a désigné le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en qualité de Dirigeants Effectifs au sens du Code des Assurances.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds. La société ne pratique pas d'activité d'épargne.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Les administrateurs ont adopté une Charte des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêtée par le conseil d'administration de MAPA-MAB SGAM, a été approuvée par chaque conseil d'administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le conseil d'administration a également adopté un Règlement Intérieur du conseil d'administration conforme à celui adopté par la SGAM.

Lors des réunions en 2022, le conseil d'administration a fixé les changements de tarification pour l'année 2023, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, approuvé les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et, en particulier, de son transfert à la MAPA contre rémunération et fait part de ses remarques. Plus spécifiquement, le conseil d'administration a validé une politique générale de sécurité des systèmes d'information.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la société. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

B.1.4" Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB VIE

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB VIE.

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 1% du chiffre d'affaires.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

MAPA-MAB SGAM

B.1.1"" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son Président, à défaut un de ses administrateurs dûment mandaté.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son Directeur Général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à deux, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président du conseil d'administration parmi ses membres Présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du Président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

B.1.2''' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la

limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées. Les Responsables des fonctions clés sont entendus au moins une fois par an par le conseil.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

B.1.3''' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et son Directeur Général Délégué et fixe leur rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Les Administrateurs ont adopté une Chartes des Administrateurs et Administrateurs Honoraires. Cette Charte, arrêté par le Conseil d'Administration de la SGAM MAPA MAB a été approuvé par chaque Conseil d'Administration des sociétés affiliées ou filiales.

Le Conseil d'Administration a également adopté un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Les Conseils d'Administration des sociétés affiliées ou filiales ont adoptés un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration conforme à celui adopté par la SGAM.

B.1.4''' Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-MAB SGAM

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-MAB SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de

- personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité 2 ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
 - de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
 - de déterminer les points de vigilance incontournables ;
 - de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
 - de valider les politiques écrites ;
 - de valider le plan de conformité.

B.1.5 Politiques et principes de rémunération de MAPA-MAB SGAM

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-MAB SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le Conseil d'Administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

B.1.6 Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité II

Les fonctions-clés des quatre entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

Fonction-clé Actuariat

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données¹ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

¹ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudié.

Fonction-clé Conformité

La responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir et est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

Fonction-clé Audit Interne

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-MAB SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

La responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. La définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
2. Les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques ;
3. L'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques ;
4. Le calcul du besoin global de solvabilité ;
5. Le rapport ORSA.

B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité

Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction clé définie dans la Directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la Directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les sociétés du groupe et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement toute entreprise ou qui occupent des fonctions clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit Interne. Pour toutes les fonctions clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont

accomplies régulièrement.

B.3 Système de gestion des risques de MAPA-MAB SGAM

B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Compte tenu de la taille et de l'organisation du groupe, la gestion des risques du groupe MAPA-MAB SGAM est centralisée et gérée par les équipes de la MAPA. Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles et de la société anonyme.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein du groupe.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4) ;
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA ² », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque.

- L'appétence aux risques de MAPA-MAB SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

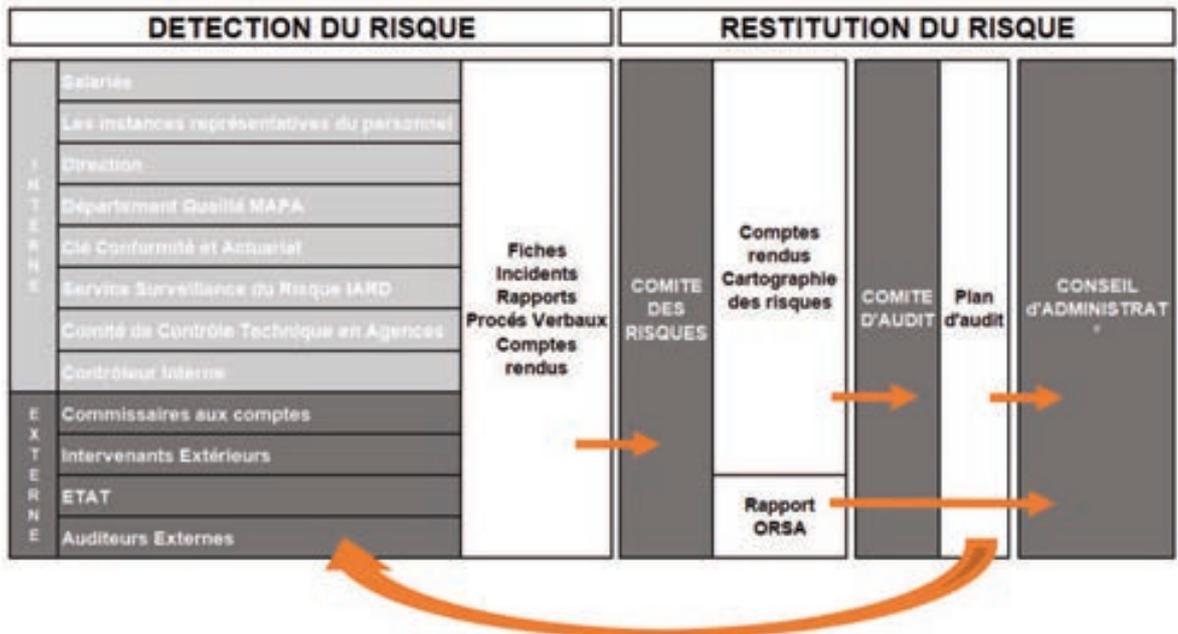
- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

- le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne ;
- la prise en compte des recommandations de l'Audit interne ;
- la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents ;
- la prise en compte des alertes du Service « Surveillance du risque IARD » ;
- la prise en compte de la gestion des réclamations ;
- les processus stratégique et de pilotage du groupe ;

² Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité
Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2022

➤ des synthèses régulières sur ces points présentées au conseil d'administration.

- Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot. Le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, puis via les comptes rendus de ce dernier, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part, de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2022, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-MAB SGAM.

B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2022, il n'y en a pas d'identifiés.

B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-MAB SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance ;
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire³, concurrence.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-MAB SGAM ;
- cellule de veille réglementaire ;
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- concertation avec les instances professionnelles.

• Risques financiers :

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique ;
- suivi de la gestion financière ;
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

• Risques techniques :

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-MAB SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause

³ Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription ;
- provisionnement ;
- mortalité/longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-MAB SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

• Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défailtantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-MAB SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et un processus de gestion des incidents.

B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leur trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Les ordres de placement sont de la responsabilité de la Directrice Administrative et Financière en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec la Directrice

Administrative et Financière ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles et de MAPA-MAB VIE est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés⁴ :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

B.3.7 Évaluations de crédit

La gestion des portefeuilles de placement du groupe est déléguée à OFI AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Avec 2/3 de ses encours gérés sous mandat (46 Mds€), une équipe complémentaire de 13 gérants-analystes et un savoir-faire développé depuis plus de 20 ans en gestion dédiée, le Groupe OFI est devenu un acteur de référence auprès des investisseurs institutionnels soumis aux codes de la Mutualité, des Assurances et de la Sécurité Sociale. La diversité de leurs mandants leur permet d'appréhender de nombreuses problématiques individuelles et d'en faire bénéficier leurs clients.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

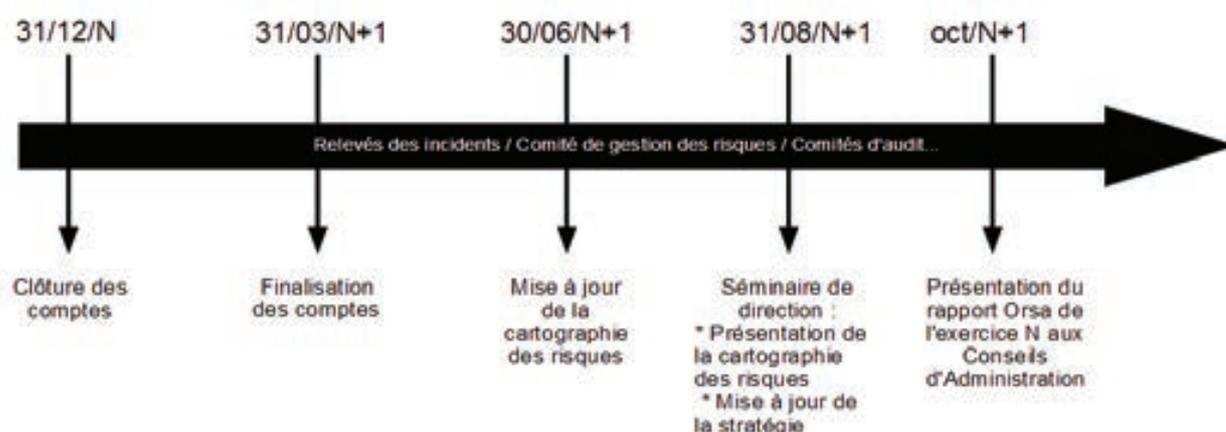
Comme indiqué dans notre politique de gestion du risque d'investissement, l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, le groupe travaille avec deux courtiers qui conseillent et informent régulièrement sur la santé financière des réassureurs. Le suivi de leur notation est effectué en continu. Le groupe demande le nantissement des créances pour la grande majorité des réassureurs.

⁴ Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-MAB SGAM

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques et comités d'audit comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques qui, lui-même alerté par le Contrôleur Interne et de Gestion des risques, pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

B.3.9 Intégration de la gestion des risques dans le groupe MAPA-MAB SGAM.

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions du groupe, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de trois, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des quatre entités, le contrôleur interne et de gestion des risques et le chargé de la surveillance du risque. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA est la responsable de la fonction-clé Gestion des risques au sein du groupe MAPA-MAB pour chacune des entités : MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

B.3.10 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de chacune des quatre entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par les entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et de fait MAPA-MAB SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui s'inscrit sur des principes fondamentaux développés dans des documents tels que les politiques, les processus et les procédures. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

L'organisation du contrôle interne est structurée selon trois lignes de maîtrise et repose sur deux notions : le contrôle permanent regroupant les contrôles de premier et deuxième niveaux (les deux premières lignes de maîtrise) et le contrôle périodique avec le contrôle de troisième niveau (la troisième et dernière ligne de maîtrise).

Le contrôle permanent **de premier niveau** encadre la première prise de risque qui se situe au niveau des opérationnels et de la hiérarchie sur le terrain. Chaque Direction opérationnelle a l'obligation de mettre en place des contrôles visant à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétence. Le contrôle permanent est assuré par le management opérationnel via les contrôles automatiques et/ou manuels des processus.

Le contrôle permanent **de deuxième niveau** anime et coordonne le système de contrôle interne. Il est assuré par le responsable du Contrôle interne indépendant, directement rattaché à la Directrice Administrative et Financière et fonction clé Gestion des risques. Il vérifie que les risques ont été identifiés et gérés en 1^{er} niveau selon les règles fixées. Parallèlement, le Service de Surveillance du risque vérifie que les risques de souscription et d'indemnisation IARD ont été identifiés et gérés par les Directions selon les règles et procédures prévues.

– Le contrôle périodique **de troisième niveau** est indépendant des deux premiers niveaux et a pour vocation d'aider l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant ses processus de gestion des risques, de contrôle, et plus globalement de gouvernance d'entreprise. Il est assuré par la fonction clé d'Audit interne confiée à une personne indépendante. Occasionnellement, des collaborateurs ayant toute légitimité peuvent réaliser des missions d'audit et, à défaut de compétence interne, la mutuelle peut avoir recours à des audits externes.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus déclaratif d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences opérationnels du groupe dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Enfin, dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne

L'Audit Interne de chacune des quatre entités constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

B.5.2 Description des audits internes

En l'absence de Service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne du groupe MAPA-MAB, il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés, compétents et indépendants, à la réalisation de la mission.

B.5.3 Plan d'audit

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ou de MAPA-MAB VIE.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice, elles viennent alors enrichir le plan d'audit.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations effectué par le responsable du Contrôle interne et de la gestion des risques est présenté en comité des risques puis en

B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données⁵ ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

Conformément à leur politique, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA et MAPA-MAB VIE pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire est doté des compétences et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs besoins ;
- veillent à ce que le prestataire ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce que la sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent aux entités du groupe ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées au comité des risques, et avalisées par le conseil d'administration lorsqu'il s'agit

⁵ Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudié.

d'une sous-traitance importante ou critique.

- Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

Conformément à l'article R354-7 du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques les activités et fonctions suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle, gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;
- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
 - coût de l'activité externalisée ;
 - impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
 - substituabilité du prestataire ;
 - capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
 - pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les entreprises de groupe ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre 41 et 80 points sont « peu importantes » et celles inférieures à 41 points ne sont « pas importantes ».

Les sociétés du groupe ne recensent pas, au 31 décembre 2022, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elles comptent néanmoins 9 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

Par contre la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

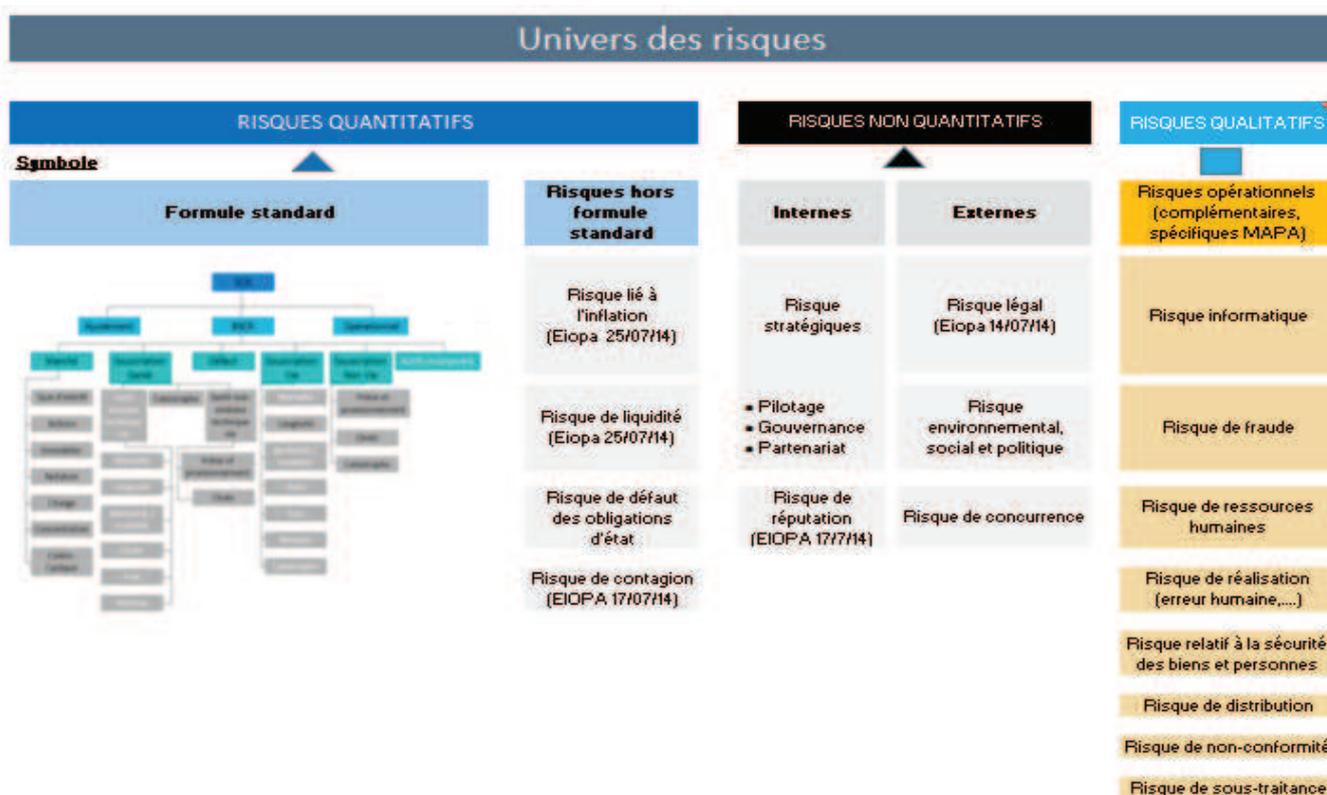
MAPA-MAB VIE ne recense pas directement de prestataires « moyennement importants ».

B.8 Autres informations

Aucun élément particulier n'est à signaler.

Partie C – Profil de risques

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontés les entreprises du groupe. Ils sont de deux types ; les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



C.1 Risque de souscription

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les conseillers commerciaux sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni dans la société MAPA-MAB VIE ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire de la France métropolitaine ;
- il n'y a pas de concentration de risque ;
- enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-MAB SGAM connaît et sait pouvoir supporter.

Le profil de risque de chute (risque de ne pas encaisser de cotisations futures rentables) ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où la gestion des risques et l'Actuariat veillent à étudier tout lancement de nouveaux produits ou nouvelles opérations commerciales pour en calculer leurs conséquences en terme de rentabilité.

C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques

aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et la SGAM se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1⁶ ;
- les mutuelles et la société anonyme ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles et de la société anonyme ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les mutuelles ne souscrivent pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, ni MAPA-MAB VIE n'ont d'engagements à long terme significatifs ;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour ;
- l'appartenance à un groupe permet des facilités de trésorerie sous forme de prêts entre membres en cas de nécessité absolue.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine,...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion

⁶ tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

appropriée ;

- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, les membres du groupe disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec six niveaux hiérarchiques au plus. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- MAPA-MAB SGAM ne porte pas d'assurance vie ;
- les rentes que la SGAM doit supporter au titre de la garantie responsabilité civile sont inférieures à 60 personnes.

RISQUES	SOURCE	APPETENCE	MESURE DE RISQUE/LIMITES
Risque de longévité ou actif-passif	Politiques	solvabilité	Les rentes représentent moins de 5% des engagements techniques totaux

C.6.2 Risque de défaut

Le profil de risque de crédit des entités du groupe MAPA-MAB SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence

des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175%.

C.6.3 Risque lié à l'inflation

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 3,72 années pour 2022, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation. L'inflation 2022 a été prise en compte dans les calculs du scénario central en partie 7.4 de ce rapport.

C.6.4 Risque de contagion

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejallirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'ont pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

C.6.5 Risque de défaut des obligations

Ni la MAPA, ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne détiennent d'obligations d'État, le groupe n'est donc pas exposé au risque de défaut des obligations d'État. Le groupe ne fait pas d'assurance vie.

– Les autres risques ou risques **non quantitatifs** sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

C.6.6 Risques stratégiques

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-MAB SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus « piloter MAPA-MAB SGAM » ;

- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité telle que la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ou Solvabilité II.

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge, entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents Départements dans le cadre du RGPD pour toutes les sociétés du groupe MAPA-MAB.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

C.6.8 Risque de concurrence

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 3 échelles différentes, l'échelle d'impact, l'échelle de fréquences et l'échelle de maîtrise.

1		Echelle d'impact			
		1-Unité	2-Significatif	3-Critique	4-Catastrophique
Objectif stratégique		- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide.	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe.	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires-activité		Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation		- Litige modéré ou conclu à l'amiable - Observation des autorités de tutelle ACPR	- Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé) - Avertissement de l'ACPR	- Mise ne cause pénale - Blâme de l'ACPR	- Condamnation pénale - Retrait d'agrément
Impact sur fonds propres		FINANCIER < 100 000 €	FINANCIER (100 000 € - 1 M €)	FINANCIER (1 M € - 5 M €)	FINANCIER > 5 M €
Augmentation des frais généraux		< 32%	Entre 32% et 35%	Entre 36% et 37%	> 37%
Réputation		- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain		- Augmentation légère de AT ou absentéisme - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et/ou de l'absentéisme - Accidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateurs - Décès multiples de collaborateurs.

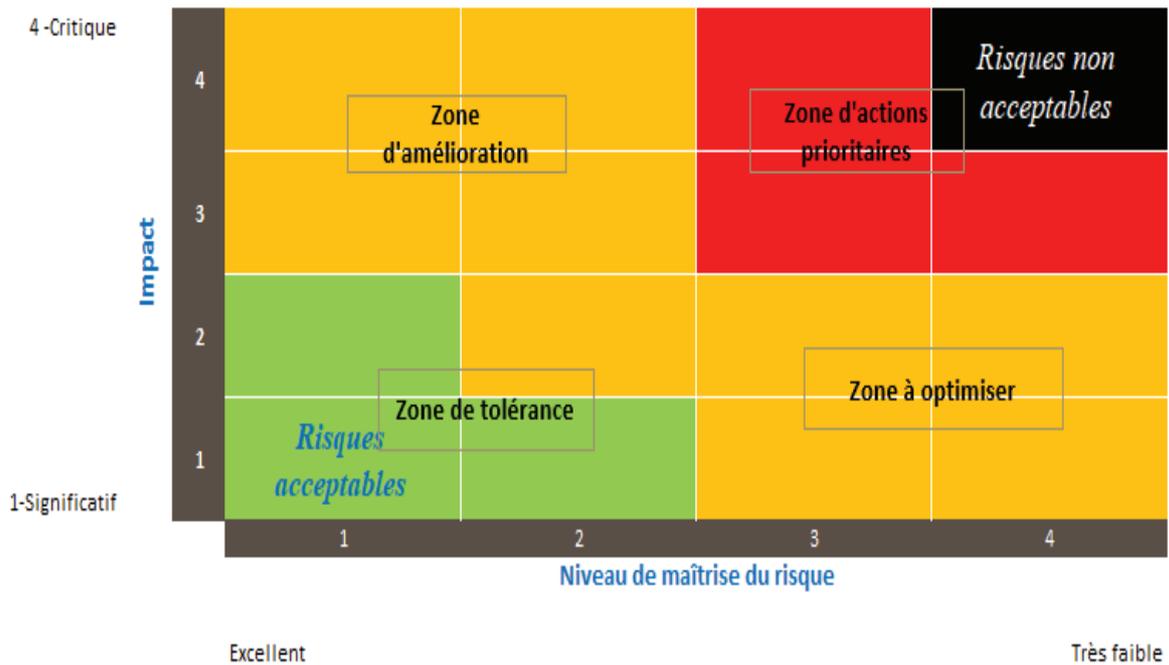
2 Echelle de fréquence ou probabilité de survenance

	1. Rare	2. Peu probable	3. Possible	4. Fréquent
Définition	Événement risquant de se produire à un moment donné	Événement devant se produire à un moment donné	Événement probable dans la plupart des cas	Événement attendu dans la plupart des cas
	< 5 ans	< 3 ans	< 12 mois	Immédiat

3 Echelle de maîtrise

	1. Faible	2. Partiel	3. Avancé	4. Maximal
Définition	<ul style="list-style-type: none"> - Risque émergent encore mal reconnu - Aucune mesure n'a été effectivement pris en compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations. - Des mesures existent et sont mise en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon approprié - Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations - Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié

Cartographie des risques en terme d'impact / fréquence et de niveau de maîtrise



Matrice échelle des risques

Echelle de niveau de risque

4	4	8	12	16
3	3	6	9	12
2	2	4	6	8
1	1	2	3	4
	1	2	3	4

Il en ressort une cartographie des risques.

Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-MAB SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2022.

C.7.2 Concentration des risques

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 3 922 K€ (4 417 K€ en 2021).

Elles sont considérées comme critiques lorsque celles-ci dépassent les 10% du montant

des fonds propres Solvabilité II de MAPA-MAB SGAM, soit 13 073 K€ (14 723 K€ en 2021).

- 26% du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 34% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 3% du montant total des contreparties de la MAPA-MAB VIE ;
- 33% du montant total des contreparties de MAPA-MAB SGAM.

À l'échelle de la SGAM, il n'y a pas de concentration critique supérieure à 10%.

C.7.3 Atténuation des risques

Les décisions de gestion

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

La réassurance

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2021. En effet, conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8, les résultats des tests 2022 ne sont pas encore disponibles.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA

Les scénarios adverses identifiés par la MAPA sont les suivants :

- (1) Rupture des accords de branches impactant les cotisations, les sinistres, les placements financiers et la réassurance liés à ces accords ;
- (2) Augmentation des résiliations, en 2023, de 10 points sur la branche MRC impactant les résiliations sur les autres branches ;
- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2022 par rapport à 2021, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2021, respectivement en 2023 et 2024 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2022 par rapport à 2021, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2021, respectivement en 2023 et 2024 ;

- (5) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

Résumé des impacts liés aux scénarios adverses :

Quatre scénarios sont défavorables pour la MAPA et un seul est neutre :

- les scénarios (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme, mais la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier entraîne également le regain de la MAPA en termes de solvabilité ;
- le scénario (2) représente un choc dont la MAPA ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 152% en 2024 ;
- le scénario (1) reste neutre pour la MAPA.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- **le scénario (1)** : la stagnation du taux de couverture s'explique par :
 - x la baisse des placements financiers, conséquence de la perte de la réserve générale, fait diminuer le SCR de marché et les fonds propres,
 - x la perte du chiffre d'affaires fait diminuer le SCR de souscription ;
 - x la stagnation du résultat ;
- **le scénario (2)** : la baisse du taux de couverture s'explique par :
 - x suites aux résiliations, les cotisations se voient en baisse, ce qui impacte négativement le résultat 2023. De ce fait, les fonds propres subissent l'impact du résultat négatif engendrant une chute du ratio de solvabilité ;
 - x à noter que, la baisse des différents SCR (souscription) suite à la baisse des cotisations n'est pas suffisant pour compenser la perte en fonds propres ;
- **le scénario (3)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - x la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille Actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2021 de la valeur des placements Actions à la MAPA entraîne une baisse de près de 18% des fonds propres S2 ;
 - x la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements Actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- **le scénario (4)** : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2021 de la valeur des placements immobiliers à la MAPA entraîne une baisse de près de 10% des fonds propres S2 ;

- la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- **le scénario (5) :** ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et Actions pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - x la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et Actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2020 des valeurs des placements immobiliers et Actions à la MAPA, entraînent une baisse de près de 27% des fonds propres S2 ;
 - x la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et Actions, entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
 - x les autres scénarios n'ayant que très peu d'impact, cela reste négligeable face aux poids des scénarios des chocs Actions et immobilier.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Les scénarios adverses identifiés par la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont les suivants :

- (1) Rupture des accords de branche impactant les cotisations, les sinistres, les placements financiers et la réassurance en lien avec ces accords ;
- (2) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2022 par rapport à 2021, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2021, respectivement en 2023 et 2024 ;
- (3) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2022 par rapport à 2021, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2021, respectivement en 2023 et 2024 ;
- (4) Combinaison de l'ensemble des scénarios.

Analyse des impacts liés aux scénarios adverses :

- le scénario (1) : les différentes augmentations des taux de couverture s'expliquent par :
 - x la baisse des placements financiers, conséquence de la perte de la réserve générale, fait diminuer le SCR de marché et les fonds propres. ;
 - x la perte du chiffre d'affaires fait diminuer le SCR de souscription ;
 - x la stagnation du résultat ;
 - x sur l'année 2024, le SCR de marché se voit, lui, augmenter sans évolution suffisante des fonds propres pour maintenir le ratio observé en 2023 ;
- le scénario (2) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le

ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés financiers pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :

- x la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille actions entraîne des moins-values qui impactent négativement les résultats : le niveau de fonds propres baisse donc notamment en raison de la baisse des produits financiers. La baisse de 50% en 2021 de la valeur des placements actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 18% des fonds propres S2 ;
 - x la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse de la valeur des placements actions diminue mécaniquement les risques sur le SCR Marché, ce qui entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
- le scénario (3) : ce scénario de court terme fait dans un premier temps chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture du marché immobilier pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - x la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. La baisse de 40% en 2021 de la valeur des placements immobiliers à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraîne une baisse de près de 21% des fonds propres S2 ;
 - x la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements Immobiliers entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
 - le scénario (4) : ce scénario de court terme fait, dans un premier temps, chuter le ratio de couverture, puis rebondit avec l'amélioration de la conjoncture des marchés immobiliers et actions pour rattraper le scénario central. Cela s'explique par :
 - x la baisse importante du niveau de fonds propres : la baisse importante de la valeur du portefeuille immobilier et actions entraîne directement une baisse du niveau de fonds propres. Les baisses respectives de 40% et 50% en 2020 des valeurs des placements immobiliers et actions à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie entraînent une baisse de près de 26% des fonds propres S2 ;
 - x la baisse plus faible sur les années suivantes du montant de SCR ne permettant pas de compenser la perte de fonds propres : la baisse du SCR Marché engendrée par la diminution de la valeur des placements immobiliers et actions entraîne une baisse du SCR, venant compenser les effets de la perte importante des fonds propres sur le ratio de solvabilité ;
 - x le scénario 1 positif pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, fait, lui, remonter le taux de SCR sur les années 2023 et 2024 mais il ne compense pas le fort impact négatif sur les scénarios actions et immobilier.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB VIE

- suite à un développement de MAPA-MAB VIE, le chiffre d'affaires évolue à la hausse impactant les frais ainsi que les sinistres.

Le scénario est défavorable pour MAPA-MAB VIE, en effet il représente un choc dont MAPA-MAB VIE ressentirait les effets sur une période plus longue, amenant ainsi le ratio de solvabilité à 464% en 2024.

Le scénario central est donc toujours meilleur que le scénario adverse.

Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-MAB SGAM

Les scénarios adverses identifiés par la MAPA-MAB SGAM sont les suivants :

- (1) Suite à une cyberattaque, le chiffre d'affaires est impacté de 1 pt en 2021, 0,5 pt en 2022 et un retour à la normale en 2023. Un budget publicité de 200K€ est alloué en 2021 afin de relancer le chiffres d'affaires ;
- (2) Baisse supplémentaire de l'activité en matière assurable suite à la crise sanitaire engendrant :
 - une augmentation par rapport à 2020 de la fréquence des sinistres en IJ et en longue maladie de 2021 à 2022 (IJ : +20% en 2021, +10% en 2022 et LM : +10% en 2021, +10% en 2022) ;
 - taxe COVID pérenne de 1,3% de 2021 à 2023 ;
 - une augmentation par rapport à 2020 de la mortalité entre 2021 et 2023 (surmortalité de 5% pour les sociétaires âgés de moins de 60 ans et 15% pour les plus de 60 ans).

De plus, une revalorisation tarifaire plus importante est effectuée sur les garanties IJ et RLMI en 2022 (+3%) ;

- (3) Baisse de 50% de la valeur de l'ensemble des actions en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur des actions qui atteint 70% et 85% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (4) Baisse de 40% de la valeur de l'immobilier en 2021 par rapport à 2020, et reprise lente, avec la valeur de l'immobilier qui atteint 70% et 90% de la valeur 2020, respectivement en 2022 et 2023 ;
- (5) Combinaison des scénarios (3) et (4).

Les scénarios (3), (4) et (5) représentent les risques les plus importants à court terme. Mais comme pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la reprise des marchés financiers ou de l'immobilier engendre un regain de MAPA-MAB SGAM en termes de solvabilité.

Les scénarios (1) et (2) représentent des chocs dont MAPA-MAB SGAM ressentirait les effets sur une période plus longue comme pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Le scénario central est donc toujours meilleur que les scénarios adverses.

C.7.5 Autre information importante

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-MAB SGAM à exposer.

Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

D.1 Actifs

D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2022 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	18 561	14 539	4 978	1 461	0	0	23 539	16 000
Placements (autres que les actifs en représentation de cont	186 785	189 557	58 842	46 947	301	301	239 635	230 502
Immobilier (autre que pour usage propre)	5 479	3 736	22 781	8 635	301	301	28 561	12 672
Participations	17 157	5 517	3 676	3 022	0	0	14 834	2 539
Actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations	87 281	95 043	14 888	16 493	0	0	102 169	111 535
Produits structurés	28 020	35 954	4 844	6 300	0	0	32 572	41 962
Fonds d'investissement	48 847	49 307	12 653	12 497	0	0	61 500	61 793
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-MAB VIE.

- **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une actualisation annuelle par ces mêmes experts ; lesquels font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part, aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et, d'autre part, à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
 - + capitaux propres du dernier bilan publié
 - les actifs incorporels du dernier bilan publié ;
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

- les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-MAB VIE, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec qui elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la MAPA-MAB-VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces trois sociétés ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2022 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	103	103	8	8	0	0	111	111
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	11 481	0	0	0	624	0	12 105
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1 167	1 167	95	95	0	0	1 262	1 262
Créances nées d'opération de réassurance	21 525	74 382	13 307	11 381	-5	0	20 911	75 447
Autres créances (hors assurance)	4 573	4 573	607	607	5 290	5 290	5 031	5 031
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts différés actifs	7 272	0	0	0	0	0	4 307	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	8 368	8 358	2 684	2 681	382	382	11 548	11 535
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	8 154	10 105	252	612	0	0	8 407	10 718

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.1

- **Les impôts différés à l'actif**

Se référer au chapitre D.3 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de Solvabilité II pour les quatre sociétés.

D.2 Provisions techniques

Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31 décembre 2022 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2023 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation (sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence.

Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société auraient pu être transférés à une autre société d'assurance au 31 décembre 2022. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2022, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2022 (en K€) :

	MAPA			Mutuelle d'assurance de la Boulangerie				MAPA-MAB VIE				SGAM			
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque
1 & 13 - Frais médicaux	9 894	470	927	9 321	14 928	11 824	375	2 484				13 957	894	2 167	14 248
2 & 14 - Protection du revenu	2 812	514	434	2 753	2 948	27	85	1 676				5 205	514	528	5 217
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
25 - Accept IP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
Total santé cédée à la non vie	12 706	984	1 361	13 234	16 987	11 873	444	5 160				19 162	1 398	1 487	19 457
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	44 208	13 842	1 126	29 500	0	0	0	0				44 208	13 842	1 073	29 437
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	4 493	-17	429	7 339	0	0	0	0				4 483	-17	765	7 295
6 & 18 - Assurances maritimes, aériennes et spatiales	0	-5	3	4	0	0	0	0				0	-5	3	4
7 & 19 - Santé et autres dommages aux biens	44 768	303	2 090	46 479	0	0	0	0				44 768	303	1 879	46 381
8 & 20 - Responsabilité civile générale	4 937	1 188	394	3 753	1 889	834	25	1 294				5 937	1 812	257	4 441
9 & 21 - Crés et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	-32	0	66	54	363	-1 323	48	1 643				364	-662	119	1 277
11 & 23 - Assistance	1 388	0	62	1 450	0	0	0	0				1 388	0	76	1 464
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
26 - Accept IP RC	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
27 - Accept IP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
28 - Accept IP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
Total non-vie (hors santé)	101 874	17 490	4 320	88 297	2 132	-681	139	2 941				101 252	17 943	4 393	88 482
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
31 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	1 370	0	17	1 372	2 976	811	17	1 236				3 407	0	23	3 430
Total santé cédée à la vie	1 370	0	17	1 372	2 976	811	17	1 236				3 411	0	23	3 435
36 - Participations aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
32 - Assurance vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
34 & 34 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	2 851	0	0	2 851	0	0	0	0				2 851	0	44	2 895
Total vie (hors santé)	2 851	0	0	2 851	0	0	0	0				2 851	-5	45	2 861
33 - Assurance Indemnité et en unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
Total Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	119 146	18 304	5 697	106 459	20 276	12 894	165	9 337	-28	-5	79	129 642	18 555	6 149	117 235

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore

déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties responsabilité civile automobile, responsabilité civile générale, rentes automobile, assistance, protection juridique, assurances maritimes aériennes et transports, santé, Prévoyance, catastrophes naturelles, décès/invalidité accidentels, invalidité, décès toutes causes et dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en assurance de personnes principalement.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnisations long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les cinq années suivant leur survenance ;
- les sinistres engendrant des rentes, qu'elles découlent de contrats Non-Vie (responsabilité civile automobile, incapacité ou invalidité), ou de contrats Vie (décès toutes causes avec versement de rentes). Les provisions liées aux sinistres responsabilité civile automobile et Décès toutes causes sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ». Les provisions liées aux sinistres incapacité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé non SLT (similaires à la non-vie) ». Et les provisions liées aux sinistres invalidité sont intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Santé SLT (similaires à la vie) ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de coûts totaux en s'appuyant sur la méthode déterministe classique Chain Ladder. La meilleure estimation non actualisée ainsi obtenue est ensuite reprise et cadencée à partir des observations sur les paiements nets de recours, et sur l'adéquation à une fonction type exponentielle ou logarithmique permettant ainsi d'obtenir la cadence de liquidation et pouvoir actualiser cette meilleure estimation. L'historique considéré est d'au moins 30 ans. A noter que pour gagner en robustesse sur les calculs ainsi décrits, en raison de la faible volumétrie des données, les axes Automobile RC Corporel, RC Générale MAPA et RC Générale Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont été regroupés.

Les lignes d'activité ayant une distinction entre les sinistres graves et attritionnels sont les suivantes : RC Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et RC Générale.

- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe de Chain Ladder. Les historiques utilisés sont a minima de 5 années.

- les rentes : le calcul de la meilleure estimation des rentes consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2022. Les rentes , bien qu'issues de contrats non vie, sont considérées comme de la vie dans la valorisation Solvabilité II . Elles ont donc été intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie » du Bilan Prudentiel. La meilleure estimation des provisions pour sinistres sur les rentes est augmentée de 356 K€, en prévision des flux de trésorerie à venir sur les contrats futurs.
- les rentes incapacité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant les tables de maintien en incapacité, de passage en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2022 ;
- les rentes invalidité : le calcul de la meilleure estimation des rentes incapacité consiste à projeter les provisions mathématiques estimées suivant la table de maintien en invalidité et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31 décembre 2022 ;

Dans tous les cas, les frais futurs sont ensuite ajoutés, en fonction des frais réellement payés sur les années antérieures.

Enfin, exceptionnellement pour cet exercice 2022, et en raison du contexte inflationniste et des prévisions de la Banque de France, une sur-inflation a été ajoutée à cette meilleure estimation.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

• **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance :**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE sont réassurées pour les risques responsabilité civile, automobile, incendie/tempête, catastrophes naturelles, décès toutes causes, et décès/invalidité accidentels. Les trois sociétés peuvent, à ce titre, céder des provisions techniques aux réassureurs.

L'évaluation de la meilleure estimation est réalisée par la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, avec les mêmes méthodes que celles présentées pour les sinistres bruts, à l'exception près d'anciens traités dont les provisions restantes sont non significatives.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE

dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-MAB SGAM, de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1er janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2023 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation. Pour ce qui est de MAPA-MAB VIE, nouvellement créée, les éléments utilisés pour cette meilleure estimation découlent d'étude sur le développement prévisionnel de la société.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2023 déjà connues au 31 janvier 2023 ;
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2023 ;
- l'application de la courbe des taux constatés au 31 décembre 2022.

Pour les risques autres que frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, cette meilleure estimation constituée MAPA-MAB SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE.

Pour les risques frais de soins, protection juridique et responsabilité civile générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-MAB SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupe.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque a consisté à approximer par sous module de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, opérationnel). La marge de risque globale a été répartie par lignes d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2022 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB VIE		SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	19 692	13 234	8 945	5 160	0	0	34 352	19 457
Non-vie (hors santé)	106 653	88 193	4 455	2 941	0	0	105 466	90 482
Santé similaire à la vie	0	1 372	0	1 236	0	0	0	3 435
Vie (hors santé)	0	3 859	0	0	531	45	0	3 861
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	126 345	106 659	13 400	9 337	531	45	139 818	117 235

Comme présentée dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes ;
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédées ;
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

D.3 Autres passifs

Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2022 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	650	650	40	40	0	0	690	690
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	959	959	1 368	1 368	0	0	2 327	2 327
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 946	8 946	1 511	1 511	0	0	10 457	10 457
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	29 579	29 579	3 540	3 540	34	34	27 729	27 729
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 351	3 351	2 309	2 309	0	0	3 593	3 593
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	30	865	0	171	0	0	30	1 036
Manquent les éléments suivants								
Impôts différés passifs	0	0	3 015	0	0	0	0	0
Engagements sociaux	3 240	2 105	0	0	0	0	3 401	3 401

- **Les engagements sociaux**

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-MAB SGAM à 4 855 K€. Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, de Médaille du Travail et de Congés Anniversaire qui seront versées aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

- La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :
 - pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
 - pour MAPA-MAB SGAM, les engagements sociaux sont intégrés directement au bilan comptable ;
 - pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

Enfin, il n'y a pas d'engagements sociaux pour la société MAPA-MAB VIE.

- **Les impôts différés**

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 25,83%. En effet, conformément à la loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2022 prévu est de 25% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,83 %, soit 25,83%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés :

- au passif pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une diminution des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour pallier les projections de bénéfices imposables ;
- à l'actif, pour la MAPA, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables : Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie E – Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31 décembre 2022 à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA-MAB VIE se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE et de MAPA-MAB SGAM.

E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-MAB SGAM sont constitués :

*de fonds initiaux soit :

- les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
- le fonds d'établissement de la SGAM ;

*de réserves de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :

- la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme ;
- la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières ;
- la réserve de garantie ;
- les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses ;
- le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende. Dans l'hypothèse où MAPA-MAB VIE distribuerait des dividendes, ils viendraient en augmentation des fonds propres de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent :

« L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances.

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves. .../...

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider, en cours d'exercice, de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes. ».

Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021
Actions ordinaires					6 000	6 000		
Primes d'émission								
Fonds initial	13 580	13 447	689	682			14 369	14 229
Comptes mutualistes subordonnés								
Fonds excédentaires								
Actions de préférence								
Primes d'émission relatives à des actions de préférence								
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	56 969	61 193	30 656	30 572	31	-221	86 067	90 262
CAPITAUX PROPRES NORMES FRANÇAISES	70 549	74 640	31 345	31 254	6 031	5 779	100 436	104 490
Réserve de réconciliation Solvabilité II	14 159	24 860	16 272	16 843	-137	-546	30 297	42 740
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital social	13 580	13 447	689	682	6 000	6 000	14 369	14 229
Report à nouveau	-4 224	-8 350	84	364	31	-221	-4 195	-7 421
Autres réserves statutaires	61 193	69 543	30 572	30 208	0	0	90 262	97 683
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII	84 708	99 499	47 617	48 097	5 893	5 233	130 733	147 230
FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	84 708	99 499	47 617	48 097	5 893	5 233	130 733	147 230

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, et de MAPA-MAB VIE et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :
 - x hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
 - x partiellement hors bilan pour la MAPA ;
 - x au passif du bilan pour MAPA-MAB SGAM ;
- la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres santé, protection juridique et responsabilité civile générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-MAB SGAM : le volume de MAPA-MAB SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- les propres fonds propres de MAPA-MAB SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à son résultat défavorable visible sur le report à nouveau, ainsi qu'à une augmentation des actifs incorporels qui font baisser la réserve de réconciliation.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont, pour la majeure partie, inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

En revanche, la MAPA et la MAPA-MAB SGAM possèdent des fonds propres de niveau 3, correspondant aux impôts différés à l'actif de leur bilan prudentiel. Ces derniers, ne sont pas éligibles dans le calcul du ratio de couverture du Minimum de Capital Requis (MCR).

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-MAB Vie		SGAM	
	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021	2 022	2 021
NIVEAU 1	77 436	96 825	47 617	48 097	5 893	5 233	126 426	147 230
Fonds propres de base non restreints	77 436	96 825	47 617	48 097	5 893	5 233	126 426	147 230
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
NIVEAU 3	7 272	2 675	-	-	-	-	4 307	-
Fonds propres de base	7 272	2 675	0	0	0	0	4 307	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE BASE	84 708	99 499	47 617	48 097	5 893	5 233	130 733	147 230
TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII	84 708	99 499	47 617	48 097	5 893	5 233	130 733	147 230

E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis (SCR / MCR)

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, de MAPA-MAB VIE ainsi que de MAPA-MAB SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la Directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transparisation n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
 - les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques et ont été choqués à 22% ;
 - les échéances des titres sont déterminées selon la durée modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient disponibles, la durée a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
 - par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
 - les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
 - lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.
- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel :

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription :

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels :

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés :

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 25,83% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

C'est le montant minimum qui a été retenu pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

Pour la MAPA, MAPA-MAB VIE ou MAPA-MAB SGAM, aucune réduction n'a été appliquée sur le Capital de Solvabilité Requis puisqu'il n'y a pas d'impôt différé passif pour ces deux sociétés.

E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR

- MAPA et MAPA-MAB SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des quatre sociétés. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et MAPA-MAB SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-MAB VIE est égal au plancher absolu.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de responsabilité civile générale, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de

la Directive 2009/138/CE).

MAPA-MAB VIE étant une société d'assurance vie, le montant du seuil plancher absolu est de 4 000 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2022 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2022	Mutuelle d'assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2022	MAPA-MAB VIE Exigence en capital 2022	SGAM Exigence en capital 2022
Risque de marché	28 253	10 897	89	37 457
Risque de contrepartie	3 413	1 522	812	3 804
Risque de souscription vie	187	0	482	536
Risque de souscription santé	12 465	4 034	0	16 391
Risque de souscription non vie	35 003	1 184	0	35 693
Effets de diversification entre modules de risques	-24 057	-4 209	-309	-29 154
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0	0
SCR DE BASE	55 264	13 429	1 074	64 727
Risque opérationnel	5 895	1 234	103	6 739
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	-3 015	0	0
MCR	21 141	4 000	4 000	23 216
TAUX COUVERTURE MCR	366%	1190%	147%	545%
SCR NET TOTAL	61 159	11 647	1 177	71 466
TAUX COUVERTURE SCR	139%	409%	501%	183%

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-MAB SGAM est confortable, malgré une situation désavantageuse des marchés financiers. MAPA-MAB SGAM reste solide financièrement puisque son ratio de couverture reste supérieur à 180%.

E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE et MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-MAB VIE ainsi que MAPA-MAB SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 1^{er}/01/2022, au 30/03/2022, au 30/06/2022, au 30/09/2022 et au 31/12/2022.

E.6 Autres informations

Aucune autre information n'est à ajouter.

Partie F - Glossaire

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Épargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Électronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels

Les éléments mentionnés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumés des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résumés de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucune provision technique non-vie]

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

[Non concerné pour MAPA-MAB VIE qui n'a aucun sinistre non-vie]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-MAB VIE qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie ou exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance vie]

Pour MAPA-MAB SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-MAB SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	7 271 965
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	18 561 200
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	186 885 684
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 479 009
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	17 157 440
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	115 301 044
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	87 281 334
Titres structurés	R0160	28 019 710
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	48 847 129
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	101 061
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	18 384 091
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	18 384 091
Non-vie hors santé	R0290	17 400 328
Santé similaire à la non-vie	R0300	983 762
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 443
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 166 620
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 140 561
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 573 245
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 368 348
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 153 862
Total de l'actif	R0500	256 507 019

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	119 811 615
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	105 593 668
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	101 074 037
Marge de risque	R0550	4 519 631
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	14 217 947
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	12 866 293
Marge de risque	R0590	1 351 655
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 231 280
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 363 370
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 355 013
Marge de risque	R0640	8 358
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 867 910
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	3 850 698
Marge de risque	R0680	17 212
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	649 997
Provisions pour retraite	R0760	3 240 147
Dépôts des réassureurs	R0770	959 439
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	8 946 245
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	289 572
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 061 840
Autres dettes (hors assurance)	R0840	29 578 988
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	29 743
Total du passif	R0900	171 798 866
Excédent d'actif sur passif	R1000	84 708 153

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	31 157 077	9 206 316		20 536 478	30 863 233	103 757	70 238 615	5 056 062	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 844 458								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 741 200	192 376		1 545 950	2 323 330	5 048	9 230 526	398 248	
Net	R0200	46 260 335	9 013 940		18 990 528	28 539 902	98 710	61 008 088	4 657 814	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	31 157 077	9 206 316		20 536 478	30 863 233	103 757	70 238 615	5 056 062	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 844 458								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 741 200	192 376		1 545 950	2 323 330	5 048	9 230 526	398 248	
Net	R0300	46 260 335	9 013 940		18 990 528	28 539 902	98 710	61 008 088	4 657 814	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	23 453 292	4 273 284		12 326 874	28 663 485	47 379	65 636 303	1 257 208	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 808 607								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	6 246 174	2 432 895		1 174 931	2 529 794	-	19 372 411	1 774 592	
Net	R0400	37 015 725	1 840 449		11 151 943	26 133 691	47 379	46 263 892	517 384	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410				-					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500				-					
Dépenses engagées	R0550	9 559 505	2 845 012		6 977 987	11 252 651	43 357	23 433 629	1 403 463	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises								
Brut – assurance directe	2 308 472	2 929 998						172 400 008
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								22 844 458
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								21 436 679
Net	2 308 472	2 929 998						173 807 787
Primes acquises								
Brut – assurance directe	2 308 472	2 929 998						172 400 008
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								22 844 458
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								21 436 679
Net	2 308 472	2 929 998						173 807 787
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	1 984 054	2 566 950						140 208 829
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								19 808 607
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								33 530 737
Net	1 984 054	2 566 950						126 486 699
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								1 444 336
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								1 444 336
Net								-
Dépenses engagées								
Autres dépenses	772 532	2 092 444						58 380 579
Total des dépenses								58 380 579

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut					1 264 983					1 264 983
Part des réassureurs										
Net					1 264 983					1 264 983
Primes acquises										
Brut					1 264 983					1 264 983
Part des réassureurs										
Net					1 264 983					1 264 983
Charge des sinistres										
Brut										1 562 017
Part des réassureurs										
Net										1 562 017
Variation des autres provisions techniques										
Brut										
Part des réassureurs										
Net										
Dépenses engagées										
Autres dépenses					414 097					414 097
Total des dépenses										414 097

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0170	C0180				C0190	C0200	C0210
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total																
Marge de risque																
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout																
Meilleure estimation																
Marge de risque																
Provisions techniques – Total																
	R0010															
	R0020															
	R0030															
	R0080															
	R0090															
	R0100															
	R0110															
	R0120															
	R0130															
	R0200															

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance aérienne et maritime, transport
Provisions techniques calculées comme un tout						
R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	1 979 571	2 700 780		234 640	1 608 122	28 129
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	179 835	54 727	-	1 757 313	82 344	4 892
R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	2 159 407	2 646 054		1 991 953	1 690 466	23 237
Provisions pour sinistres						
Brut	7 074 753	6 512 749		43 971 388	4 884 688	22 360
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	650 082	568 242		17 598 896	64 960	-
R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	6 424 671	5 944 507		26 372 492	4 819 728	22 360
Total meilleure estimation – brut	9 054 324	3 811 969		44 206 028	6 492 810	5 769
Total meilleure estimation – net	8 584 077	3 298 453		28 364 446	6 510 194	877
Marge de risque	937 265	414 390		1 135 809	828 745	5 050
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout						
Meilleure estimation						
Marge de risque						
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	9 991 589	4 226 358		45 341 837	7 321 555	719
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	470 247	513 516		15 841 582	17 383	4 892
R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	9 521 342	3 712 843		29 500 254	7 338 938	4 173
R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0050	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
R0060	Brut	1 512 644	1 867 720	-	1 110 541	1 289 815	
R0140	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	262 821				
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	8 278 311	1 604 899	-	1 110 541	1 289 815	
R0160	Provisions pour sinistres						
	Brut	43 255 090	5 924 980		1 078 802	297 898	
R0240	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	7 148 305	1 461 206				
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	36 106 785	4 463 774		1 078 802	297 898	
R0260	Total meilleure estimation – brut	44 767 733	4 057 260	-	31 739	1 587 713	
R0270	Total meilleure estimation – net	44 385 096	2 858 876	-	31 739	1 587 713	
R0280	Marge de risque	2 089 634	294 164		85 546	80 684	
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0290	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
R0320	Provisions techniques – Total	46 857 368	4 351 424		53 807	1 668 397	
R0330	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	382 637	1 198 384				
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	46 474 730	3 153 039		53 807	1 668 397	

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance aérienne et transport non proportionnelle C0160	Réassurance dommages non proportionnelle C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0010					C0180
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout					
R0050					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut					917 622
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					9 107 600
R0140					
R0150					10 025 222
Meilleure estimation nette des provisions pour primes					
Provisions pour sinistres					
Brut					113 022 708
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie					27 491 691
R0240					
R0250					85 531 017
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres					
Total meilleure estimation – brut					113 940 329
Total meilleure estimation – net					95 556 239
R0270					
R0280					5 871 286
Marge de risque					
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
R0290					
Meilleure estimation					
R0300					
Marge de risque					
R0310					
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total					119 811 615
R0320					
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total					18 384 091
R0330					
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite					101 427 525
R0340					

Année d'accident / année de souscription	Année d'accident	
	Z0020	Z0030
Monnaie	EUR	
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Somme des années (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	932 817
N-9	R0160	75 610 691	26 881 029	4 451 089	2 882 487	51 171	1 774 784	655 196	100 315	676 619	217 020		932 817
N-8	R0170	81 113 400	26 680 149	4 115 711	934 709	1 100 000	-	166 220	929 527	2 741 943			113 300 401
N-7	R0180	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915	802 193	-	1 479 093	258 781			117 515 312
N-6	R0190	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024	937 357	1 149 981	582 789					108 514 984
N-5	R0200	75 448 625	23 382 813	3 926 615	4 086 339	864 041	1 369 853						109 078 286
N-4	R0210	80 677 008	24 741 743	3 967 814	2 254 849	1 857 646							113 499 160
N-3	R0220	79 719 818	28 475 098	4 352 927	2 092 418								114 641 262
N-2	R0230	74 000 936	26 473 206	6 303 504									106 777 646
N-1	R0240	81 013 784	32 346 725										113 360 509
N	R0250	91 169 482											91 169 482
	Total												1 098 847 874

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	19 390 887
N-9	R0160	43 957 733	15 121 953	10 203 513	6 083 942	6 096 814	3 880 090	3 348 270	3 341 907	3 227 777	2 250 086		17 321 378
N-8	R0170	45 997 883	11 233 798	6 657 742	5 702 632	5 365 054	5 384 897	5 287 855	4 220 116	1 422 373			1 491 046
N-7	R0180	40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241	1 568 483	1 142 081	446 585				948 620
N-6	R0190	36 578 061	10 502 811	7 878 666	5 884 844	3 098 115	1 476 737	1 023 283					187 367
N-5	R0200	42 709 189	17 148 852	13 327 575	8 357 702	7 119 824	4 038 532						732 008
N-4	R0210	37 530 725	15 295 971	11 217 930	13 623 257	9 464 643							2 607 680
N-3	R0220	38 732 216	12 779 698	13 238 189	9 677 796								7 967 147
N-2	R0230	39 890 275	14 702 381	3 942 133									7 389 119
N-1	R0240	53 972 852	20 401 922										3 279 362
N	R0250	58 347 506											16 555 064
	Total												113 022 708

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	70 548 796	70 548 796		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	6 887 393	6 887 393			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	7 271 965				7 271 965
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	84 708 153	77 436 188	-	-	7 271 965
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	84 708 153	77 436 188	-	-	7 271 965
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	77 436 188	77 436 188	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	84 708 153	77 436 188	-		7 271 965
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	77 436 188	77 436 188	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	61 158 967				
Minimum de capital requis	R0600	21 140 770				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	139%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	366%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	84 708 153	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	77 820 761	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	6 887 393	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	28 252 918		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 412 708		
Risque de souscription en vie	R0030	187 251		
Risque de souscription en santé	R0040	12 464 816		
Risque de souscription en non-vie	R0050	35 002 615		
Diversification	R0060	- 24 056 624		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	55 263 684		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 895 283
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	61 158 967
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	61 158 967
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	20 729 419

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 584 077	47 896 544
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 298 453	8 642 713
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	28 364 446	18 990 528
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6 510 194	28 539 902
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	98 710
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	44 385 096	60 609 840
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	2 858 876	5 056 062
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	-
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	-	2 308 472
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 587 713	2 929 998
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	109 320

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 205 710	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	21 140 770
Capital de solvabilité requis	R0310	61 158 967
Plafond du MCR	R0320	27 521 535
Plancher du MCR	R0330	15 289 742
MCR combiné	R0340	21 140 770
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	21 140 770

MAPA

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010								
Primes émises								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
R0110								
R0120								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0130								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0140								
Part des réassureurs								
R0200								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
R0210								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0230								
Part des réassureurs								
R0240								
Net								
R0300								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
R0310								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0330								
Part des réassureurs								
R0340								
Net								
R0400								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
R0430								
Part des réassureurs								
R0440								
Net								
R0500								
R0550								
Dépenses engagées								
R1200								
Autres dépenses								
R1300								
Total des dépenses								

MAPA

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0280
R1400									
Primes émises									
Brut									
R1410									
Part des réassureurs									
R1420									
Net									
R1500									
Primes acquises									
Brut									
R1510									
Part des réassureurs									
R1520									
Net									
R1600									
Charge des sinistres									
Brut									
R1610									
Part des réassureurs									
R1620									
Net									
R1700									
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
R1710									
Part des réassureurs									
R1720									
Net									
R1800									
Dépenses engagées									
R1900									
Autres dépenses									
R2500									
Total des dépenses									
R2600									

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010	C0020				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						
	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0070	C0080				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité
		II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 977 604
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	58 849 564
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	22 781 184
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 676 235
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	19 731 659
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	14 887 926
Titres structurés	R0160	4 843 733
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	12 652 557
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 927
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	10 150 555
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	10 150 555
Non-vie hors santé	R0290	- 237 759
Santé similaire à la non-vie	R0300	10 388 314
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	214
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	95 189
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 283 588
Autres créances (hors assurance)	R0380	606 959
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 683 526
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	252 213
Total de l'actif	R0500	78 899 410

		Valeur Solvabilité
		II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	17 642 628
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 298 213
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	2 177 975
Marge de risque	R0550	120 238
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	15 344 415
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	14 919 483
Marge de risque	R0590	424 932
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	2 075 092
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 075 092
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 056 254
Marge de risque	R0640	18 838
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	40 000
Provisions pour retraite	R0760	161 304
Dépôts des réassureurs	R0770	1 367 645
Passifs d'impôts différés	R0780	2 914 279
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 510 665
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	241 298
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 068 180
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 540 041
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-
Total du passif	R0900	31 561 131
Excédent d'actif sur passif	R1000	47 338 279

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	33 823 149	3 239 970						1 522 277	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	18 628 615	1 555 192						493 906	
Net	R0200	15 194 534	1 684 778						1 028 370	
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	33 823 149	3 239 970						1 522 277	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	18 628 615	1 555 192						493 906	
Net	R0300	15 194 534	1 684 778						1 028 370	
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	30 230 541	1 548 424						836 510	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	16 411 161	810 677						569 284	
Net	R0400	13 819 380	737 747						267 226	
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	3 194 984	340 255						277 145	
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime, et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises								
Brut – assurance directe	1 537 465							40 122 861
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	384 366							21 062 080
Net	1 153 099							19 060 782
Primes acquises								
Brut – assurance directe	1 537 465							40 122 861
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	384 366							21 062 080
Net	1 153 099							19 060 782
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	1 045 718							33 661 193
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs	-							17 791 122
Net	1 045 718							15 870 071
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								4 111 683
Autres dépenses	299 299							4 111 683
Total des dépenses								4 111 683

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410				1 005 546					1 005 546
Part des réassureurs	R1420				502 773					502 773
Net	R1500				502 773					502 773
Primes acquises										
Brut	R1510				1 005 546					1 005 546
Part des réassureurs	R1520				502 773					502 773
Net	R1600				502 773					502 773
Charge des sinistres										
Brut	R1610				1 350 908					1 350 908
Part des réassureurs	R1620				748 051					748 051
Net	R1700				602 857					602 857
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900				570 022					570 022
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									570 022

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)					
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0150	C0160	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout														
R0010														
R0020														
R0030														
R0080														
R0090														
R0100														
R0110														
R0120														
R0130														
R0200														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout														
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque														
Meilleure estimation														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie														
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total														
Marge de risque														
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques														
Provisions techniques calculées comme un tout														
Meilleure estimation														
Marge de risque														
Provisions techniques – Total														
							2 056 254		2 056 254					
							2 056 254		2 056 254					
							18 838		18 838					
							2 075 092		2 075 092					

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0050	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0060	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
	Brut	9 806 233	-	498 848			
R0140	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	8 962 379	-	1 996 674			
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	843 854	1 497 826				
R0160	Provisions pour sinistres						
	Brut	3 714 762	1 897 336				
R0240	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	1 805 917	1 616 692				
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	1 908 845	280 644				
R0260	Total meilleure estimation – brut	13 520 995	1 398 488				
R0270	Total meilleure estimation – net	2 752 699	1 778 470				
R0280	Marge de risque	357 158	67 775				
R0290	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
R0320	Provisions techniques – Total	13 878 152	1 466 263				
R0330	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	10 768 296	-	379 982			
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	3 109 856	1 846 245				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens C0080	Assurance de responsabilité civile générale C0090	Assurance crédit et cautionnement C0100	Assurance de protection juridique C0110	Assistance C0120	Pertes pécuniaires diverses C0130
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0050	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0060	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
	Brut	-	953 265	-	528 996		
R0140	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-	468 927	-	892 255		
R0150	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	-	484 338		363 259		
R0160	Provisions pour sinistres						
	Brut		2 833 385		826 851		
R0240	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		1 123 423		-		
R0250	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		1 709 962		826 851		
R0260	Total meilleure estimation – brut		1 880 120		297 854		
R0270	Total meilleure estimation – net		1 225 624		1 190 110		
R0280	Marge de risque		77 080		43 158		
R0290	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
	Provisions techniques calculées comme un tout						
R0300	Meilleure estimation						
R0310	Marge de risque						
R0320	Provisions techniques – Total		1 957 200		341 012		
R0330	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		654 496	-	892 255		
R0340	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite		1 302 704		1 233 268		

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance aérienne et maritime, transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060				7 825 123
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				5 604 522
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				2 220 600
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160				9 272 334
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				4 546 032
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				4 726 302
Total meilleure estimation – brut	R0260				17 097 457
Total meilleure estimation – net	R0270				6 946 903
Marge de risque	R0280				545 170
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320				17 642 628
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330				10 150 555
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340				7 492 073

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
	Monnaie	Z0030
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Somme des années en cours (cumulés) C0180
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	366 070
N-9	22 927 477	3 250 999	278 443	105 965	31 192	33 610	40 067	20 492	40 443	20 165	366 070	366 070
N-8	23 904 598	3 514 901	271 889	203 507	45 267	35 353	25 117	37 281	5 052	5 052	20 165	26 748 851
N-7	R0180	25 130 513	3 403 863	289 292	106 830	55 666	8 221	16 840			16 840	28 042 765
N-6	R0190	25 303 964	3 388 153	170 251	89 530	37 444	18 129	13 311			12 311	29 019 783
N-5	R0200	25 379 215	3 284 532	264 709	111 049	48 520	12 030				12 030	29 100 054
N-4	R0210	26 328 053	3 330 135	396 829	102 715	34 591					34 591	30 192 322
N-3	R0220	26 436 804	3 852 231	240 300	151 249						151 249	30 683 584
N-2	R0230	24 420 182	4 489 095	735 960							735 960	29 645 237
N-1	R0240	28 554 163	3 852 831								3 852 831	32 406 984
N	R0250	30 173 276									30 173 276	30 173 276
Total												35 380 376

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (dommées actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	854 849
N-9	1 455 168	754 905	378 379									854 849
N-8	R0170	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	272 727						421 042
N-7	R0180	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654						695 551
N-6	R0190	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994	217 737						15 906
N-5	R0200	22 365 497	1 571 312	916 919	465 389	213 505						15 995
N-4	R0210	6 741 999	1 558 706	917 095	427 559	213 505	26 097					21 929
N-3	R0220	6 295 288	1 416 396	850 458	99 686							32 666
N-2	R0230	6 918 969	2 000 535	995 389								90 485
N-1	R0240	6 967 487	997 960									769 206
N	R0250	5 783 515										886 426
Total												5 517 695

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	31 344 901	31 344 901		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	15 993 378	15 993 378			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	47 338 279	47 338 279	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	47 338 279	47 338 279	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	47 338 279	47 338 279	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	47 338 279	47 338 279	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	47 338 279	47 338 279	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	11 715 160				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	404%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1183%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	47 338 279	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 344 901	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	15 993 378	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	10 874 536		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 359 238		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	4 142 629		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 183 768		
Diversification	R0060	- 4 164 583		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	13 395 587		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 233 852
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 2 914 279
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 715 160
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	11 715 160
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.28.01.01
Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	1 980 276

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 752 699	15 403 603
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 778 470	1 978 483
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	-	-
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	-	-
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	-	-
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	-	-
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	-	-
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 225 624	1 028 370
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	-	1 522 277
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 190 110	1 153 099
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	-	-
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	-	-
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	-	-
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	-	-
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	-	-
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	-	-

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	43 181

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 056 254	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 941 238
Capital de solvabilité requis	R0310	11 715 160
Plafond du MCR	R0320	5 271 822
Plancher du MCR	R0330	2 928 790
MCR combiné	R0340	2 928 790
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
R0010								
Primes émises								
Brut – assurance directe	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
R0110								
R0120								
R0130								
R0140								
R0200								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
R0210								
R0220								
R0230								
R0240								
R0300								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
R0310								
R0320								
R0330								
R0340								
R0400								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
R0410								
R0420								
R0430								
R0440								
R0500								
R0550								
R1200								
R1300								

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie
S.05.02.01
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0150	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
Primes émises								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
Primes acquises								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
Charge des sinistres								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
Variation des autres provisions techniques								
Brut								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
Total des dépenses								

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(NL,NL)	Résultat MCR _(NL,NL)				
		C0010	C0020				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR _(L,NL)	Résultat MCR _(L,L)				
		C0070	C0080				
				Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie C0140	Activités en vie C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

MAPA-MAB VIE

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	300 776
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	300 776
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	- 4 695
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 4 695
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 4 695
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 290 107
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	381 802
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	-
Total de l'actif	R0500	5 967 991

MAPA-MAB VIE

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	39 975
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	39 975
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	- 39 435
Marge de risque	R0680	79 410
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	260
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	33 264
Passifs subordonnés	R0850	1 190
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	1 190
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	74 690
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 893 301

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
Primes émises										
	R0110									
	R0120									
	R0130									
	R0140									
	R0200									
Primes acquises										
	R0210									
	R0220									
	R0230									
	R0240									
	R0300									
Charge des sinistres										
	R0310									
	R0320									
	R0330									
	R0340									
	R0400									
Variation des autres provisions techniques										
	R0410									
	R0420									
	R0430									
	R0440									
	R0500									
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime et transport	Biens		
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Primes acquises									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée									
Part des réassureurs									
Net									
Dépenses engagées									
Autres dépenses									
Total des dépenses									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut				2 577 216						2 577 216
Part des réassureurs				5 000						5 000
Net				2 572 216						2 572 216
Primes acquises										
Brut				2 577 216						2 577 216
Part des réassureurs				5 000						5 000
Net				2 572 216						2 572 216
Charge des sinistres										
Brut				777 244						777 244
Part des réassureurs										
Net				777 244						777 244
Variation des autres provisions techniques										
Brut				-						-
Part des réassureurs										
Net				6 621						6 621
Dépenses engagées										
Autres dépenses				1 588 552						1 588 552
Total des dépenses										1 588 552

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 030 533	6 030 533		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	- 137 232	- 137 232			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-			-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 893 301	5 893 301	-	-	-
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 893 301	5 893 301	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 893 301	5 893 301	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 893 301	5 893 301	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 893 301	5 893 301	-		
Capital de solvabilité requis	R0580	1 177 318				
Minimum de capital requis	R0600	4 000 000				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	501%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	147%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 893 301	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 030 533	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
Réserve de réconciliation	R0760	- 137 232	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790		

Article 112	Z0010	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	88 785	 	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	812 304	 	
Risque de souscription en vie	R0030	482 496		
Risque de souscription en santé	R0040	-		
Risque de souscription en non-vie	R0050	-		
Diversification	R0060	- 309 356	 	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	 	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 074 229	 	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	103 089
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 177 318
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
Capital de solvabilité requis	R0220	1 177 318
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA-MAB VIE

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010		
RésultatMCR _{NL}	R0010		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040		
RésultatMCR _L	R0200	270 248	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	157 500		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			381 344 148

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	277 928
Capital de solvabilité requis	R0310	1 177 318
Plafond du MCR	R0320	529 793
Plancher du MCR	R0330	294 330
MCR combiné	R0340	294 330
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	4 000 000

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
Total des dépenses								

MAPA-MAB VIE

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine			
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400														
Primes émises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Primes acquises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Charge des sinistres														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Variation des autres provisions techniques														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Dépenses engagées														
Autres dépenses														
Total des dépenses														

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes							
Provisions pour sinistres	R0150						
Brut	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres							
Total meilleure estimation – brut	R0250						
Total meilleure estimation – net	R0260						
Marge de risque	R0270						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0280						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330						
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
R0010	Provisions techniques calculées comme un tout						
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
	Meilleure estimation						
	Provisions pour primes						
	Brut	R0060					
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes						
	Provisions pour sinistres	R0150					
	Brut	R0160					
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					
	Total meilleure estimation – brut	R0260					
	Total meilleure estimation – net	R0270					
	Marge de risque	R0280					
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
	Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
	Meilleure estimation	R0300					
	Marge de risque	R0310					
	Provisions techniques – Total						
	Provisions techniques – Total	R0320					
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					

	Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180
	Rassurance santé proportionnelle C0140	Rassurance accidents non proportionnelle C0150	Rassurance aérienne et transport non proportionnelle C0160	Rassurance dommages non proportionnelle C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010				
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut	R0060				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150				
Provisions pour sinistres					
Brut	R0160				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250				
Total meilleure estimation – brut	R0260				
Total meilleure estimation – net	R0270				
Marge de risque	R0280				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290				
Meilleure estimation	R0300				
Marge de risque	R0310				
Provisions techniques – Total					
Provisions techniques – Total	R0320				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340				

Année d'accident / année de souscription	Année d'accident	
	Z0020 Normal	Z0030 EUR
Conversions monétaires	Z0040 Non applicable	

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés) C0180	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
N-9												R0100
N-8												R0160
N-7												R0170
N-6												R0180
N-5												R0190
N-4												R0200
N-3												R0210
N-2												R0220
N-1												R0230
N												R0240
												R0250
												Total
												R0660

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +
Précédentes	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
N-9												R0100
N-8												R0160
N-7												R0170
N-6												R0180
N-5												R0190
N-4												R0200
N-3												R0210
N-2												R0220
N-1												R0230
N												R0240
												R0250
												Total
												R0260

MAPA-MAB VIE

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010				
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
Capital de solvabilité requis	R0090				
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100				
Minimum de capital requis	R0110				

		Activités en non-vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(NL,NL)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		R0010		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente			R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente			R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente			R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente			R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente			R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente			R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente			R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente			R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente			R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente			R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente			R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente			R0130				
Réassurance santé non proportionnelle			R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle			R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle			R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle			R0170				

		Activités en non-vie Résultat MCR _(L,NL)	Activités en vie Résultat MCR _(L,L)	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		R0200		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties			R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures			R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte			R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé			R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie			R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	4 307 438
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 538 804
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	239 744 473
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	28 560 969
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	14 833 676
Actions	R0100	-
Actions – cotées	R0110	-
Actions – non cotées	R0120	-
Obligations	R0130	134 741 154
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	102 169 261
Titres structurés	R0160	32 571 893
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	61 499 686
Produits dérivés	R0190	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	108 989
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	-
Avances sur police	R0240	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	18 555 410
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	18 560 104
Non-vie hors santé	R0290	17 162 569
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 397 535
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	- 4 695
Santé similaire à la vie	R0320	-
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	- 4 695
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 657
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 261 809
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 355 968
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 030 617
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	11 547 595
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 407 317
Total de l'actif	R0500	314 751 087

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	128 499 932
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	107 644 991
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	103 252 011
Marge de risque	R0550	4 392 980
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	20 854 941
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	19 167 588
Marge de risque	R0590	1 687 354
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 290 923
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 434 684
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	3 411 266
Marge de risque	R0640	23 418
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 856 238
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	3 811 263
Marge de risque	R0680	44 976
Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	-
Marge de risque	R0720	-
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	689 997
Provisions pour retraite	R0760	3 401 451
Dépôts des réassureurs	R0770	2 327 084
Passifs d'impôts différés	R0780	-
Produits dérivés	R0790	-
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 457 170
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	530 870
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 061 840
Autres dettes (hors assurance)	R0840	27 729 101
Passifs subordonnés	R0850	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	29 743
Total du passif	R0900	184 018 110
Excédent d'actif sur passif	R1000	130 732 977

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	64 980 226	12 446 287		20 536 478	30 863 233	103 757	70 238 615	6 578 339	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 844 458								-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	26 369 815	1 747 568		1 545 950	2 323 330	5 048	9 230 526	892 155	-	
Net	R0200	61 454 869	10 698 718		18 990 528	28 539 902	98 710	61 008 088	5 686 184	-	
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	64 980 226	12 446 287		20 536 478	30 863 233	103 757	70 238 615	6 578 339	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	22 844 458								-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	26 369 815	1 747 568		1 545 950	2 323 330	5 048	9 230 526	892 155	-	
Net	R0300	61 454 869	10 698 718		18 990 528	28 539 902	98 710	61 008 088	5 686 184	-	
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	53 683 833	5 821 708		12 326 874	28 663 485	47 379	65 636 303	2 093 718	-	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 808 607								-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	22 657 335	3 243 512		1 174 931	2 529 794	-	19 372 411	2 343 876	-	
Net	R0400	50 835 104	2 578 196		11 151 943	26 133 691	47 379	46 263 892	250 158	-	
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410				-						
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440				1 444 336						
Net	R0500				-						
Dépenses engagées	R0550	12 754 489	3 185 267		6 977 987	11 252 651	43 357	23 433 629	1 680 608	-	
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300										

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total		
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance aérienne, maritime et transport	Biens			C0200			
								C0100	C0110			C0120	C0130
Primes émises													
Brut – assurance directe	3 845 937	2 929 998											212 522 870
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée													22 844 458
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													
Part des réassureurs	384 366												42 498 759
Net	3 461 571	2 929 998											192 868 569
Primes acquises													
Brut – assurance directe	3 845 937	2 929 998											212 522 870
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée													22 844 458
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													
Part des réassureurs	384 366												42 498 759
Net	3 461 571	2 929 998											192 868 569
Charge des sinistres													
Brut – assurance directe	3 029 772	2 566 950											173 870 022
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée													19 808 607
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													
Part des réassureurs	-												51 321 859
Net	3 029 772	2 566 950											142 356 770
Variation des autres provisions techniques													
Brut – assurance directe													
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée													1 444 336
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée													
Part des réassureurs													
Net													1 444 336
Dépenses engagées	1 071 831	2 092 444											62 492 261
Autres dépenses													
Total des dépenses													62 492 261

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut				2 577 216	2 270 529		2 577 216	2 270 529		4 847 745
Part des réassureurs				5 000	502 773		2 572 216	502 773		507 773
Net				2 572 216	1 767 756			1 767 756		4 339 972
Primes acquises										
Brut				2 577 216	2 270 529		2 577 216	2 270 529		4 847 745
Part des réassureurs				5 000	502 773		2 572 216	502 773		507 773
Net				2 572 216	1 767 756			1 767 756		4 339 972
Charge des sinistres										
Brut				777 244	2 912 925					3 690 170
Part des réassureurs					748 051					748 051
Net				777 244	2 164 874					2 942 118
Variation des autres provisions techniques										
Brut				-						-
Part des réassureurs										-
Net				-						-
Dépenses engagées										
Autres dépenses				1 588 552	984 119					2 572 671
Total des dépenses										2 572 671

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	100 435 957	100 435 957			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-				
Fonds excédentaires	R0070	-				
Actions de préférence	R0090	-				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-				
Réserve de réconciliation	R0130	25 989 582	25 989 582			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	4 307 438				4 307 438
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	130 732 977	126 425 539			4 307 438
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	130 732 977	126 425 539			4 307 438
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	126 425 539	126 425 539			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	130 732 977	126 425 539			4 307 438
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	126 425 539	126 425 539			
Capital de solvabilité requis	R0580	71 465 656				
Minimum de capital requis	R0600	23 216 163				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	183%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	545%				

		C0060			
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R0700	130 732 977			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-			
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-			
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	104 743 395			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-			
Réserve de réconciliation	R0760	25 989 582			
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790				

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

	Capital de solvabilité requis brut		Simplifications
	C0110	C0090	
Risque de marché	R0010	37 457 440	C0100
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 803 691	
Risque de souscription en vie	R0030	535 604	
Risque de souscription en santé	R0040	16 391 180	
Risque de souscription en non-vie	R0050	35 693 428	
Diversification	R0060	29 154 206	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	64 727 138	
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	R0130	6 738 518	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	71 465 656	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-	
Capital de solvabilité requis	R0220	71 465 656	
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470	23 216 163	
Information on other entities			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520		
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530		
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540		
SCR au titre des autres entités	R0550		

MAPA-MAB SGAM

S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	71 465 656		

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FRANCE	LEI/96950077HUKIFX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR
FRANCE	LEI/969500BLCOJENHFMV991	LEI	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR
FRANCE	LEI/969500GLWTW3RO1WMF76	LEI	MAPA-MAB VIE	Entreprise d'assurance Vie	Société Anonyme	Non-Mutuelle	ACPR

(cont)

Critère d'influence		Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe				
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
Primes émises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Primes acquises								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée								
Part des réassureurs								
Net								
Dépenses engagées								
Autres dépenses								
Total des dépenses								

MAPA-MAB SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 15 principaux pays et pays d'origine			
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
R1400														
Primes émises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Primes acquises														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Charge des sinistres														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Variation des autres provisions techniques														
Brut														
Part des réassureurs														
Net														
Dépenses engagées														
Autres dépenses														
Total des dépenses														

MAPA-MAB SGAM

S.22.01.22

Effets des mesures branches longues

	Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
Provisions techniques	R0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Fonds propres de base	R0020				
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050				
SCR	R0090				